

## V – DEFINITION DE LA SOLUTION PROPOSEE

### V - 1. AIRE D'ÉTUDE

Par décision du 31 octobre 2000, Monsieur le Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement confirmait le principe de l'autoroute concédée et retenait le fuseau de 1 000 m central A3 B1 C2 D2.

Le fuseau de 1 000 m, d'une longueur de 63 km, se développe sur quatre entités :

- la plaine calcaire sud-vendéenne échancrée par la vallée de la Vendée,
- Ile marais Poitevin, marais mouillé dans son pourtour et au niveau de la Sèvre Niortaise, desséché ailleurs,
- le plateau calcaire d'Aunis,
- le marais de Rochefort, alternance de prairies naturelles souvent humides et de cultures céréalières drainées,

soit 28 km en zone de marais et 35 km hors marais.

Entre LONGÈVES et ANDILLY, à proximité de la vallée du Curé, le fuseau a été élargi à 1 300 m pour préserver une alternative de passage :

- en bordure du marais Torset, en raison du projet d'extension de la Zone de Protection Spéciale,
- sur le plateau calcaire agricole.

Suite à la concertation locale de 1999 portant sur les solutions alternatives à l'autoroute, le fuseau est dédoublé au sud :

- fuseau de base rétréci à 800 m entre BREUIL-MAGNÉ et LOIRE-LES-MARAIS à proximité de zones urbanisées,
- fuseau alternatif, à l'est de LOIRE-LES-MARAIS, en zone de marais drainés, également rétréci à 800 m.

La recherche de données environnementales s'est faite sur une aire d'étude centrée sur ce fuseau de 1 000 m élargi et dédoublé localement ainsi que sur ses abords.

Le recensement environnemental a été fait souvent sur des abords larges : par exemple, l'urbanisme et l'agriculture à l'échelle communale, le milieu naturel à l'échelle des grandes entités naturelles, le réseau hydraulique à l'échelle des associations syndicales de marais.

### V - 2. AFFINEMENT DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Cet état est présenté d'une façon globale par thème puis par secteur également par thème.

Le fuseau a été découpé en dix secteurs de longueur variable, numérotés de A à J en allant du nord au sud.

## A – ETAT INITIAL GLOBAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'AIRE D'ETUDE ELARGIE

### A1. Urbanisme – Equipements – Habitat

Le fuseau de 1 000 m intercepte le territoire de neuf communes en VENDÉE et de vingt communes en CHARENTE-MARITIME.

L'état d'avancement des documents d'urbanisme au 1<sup>er</sup> avril 2003 est donné dans le tableau ci-après. Il faut noter qu'entre le recueil des données et cette date, il y a eu peu de changement dans le zonage

Toutes les communes, sauf trois (MONTROY, BALLON, CIRÉ D'AUNIS), font partie de pays au titre de la loi Voynet et sont intégrées dans des établissements publics de coopération intercommunale (communautés d'agglomération de LA ROCHELLE et du Pays Rochefortais, communautés de communes ailleurs). Ces communautés sont détaillées dans le chapitre «Contexte socio-économique» de la pièce F.

Le fuseau de 1 000 m intercepte ou se situe à proximité des zones ou projets de zone d'activités qui sont décrites dans la présentation par secteur.

Département	Communes	Document d'urbanisme	Date dernières révisions ou modifications	État actuel
VENDEE	FONTENAY-LE-COMTE	POS	23/01/2003	PLU en élaboration
	AUZAY	RNU		
	CHAIX	RNU		
	FONTAINES	RNU		
	MONTREUIL	RNU		CC en élaboration
	VELLUIRE	RNU		
	LE GUÉ-DE-VELLUIRE	RNU		CC en élaboration
	VIX	POS		07/03/2001
L'ILE D'ELLE	POS	08/09/2000		
CHARENTE-MARITIME	SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY	PLU	28/11/2003	en révision
	MARANS	PLU	19/12/2001	
	ANDILLY	PLU	30/08/2002	en révision
	LONGÈVES	PLU	25/07/1997	
	SAINT-OUEN-D'AUNIS	PLU	28/05/1998	
	SAINTE-SOULLE	PLU	18/09/1998	en révision
	VÉRINES	PLU	26/08/1999	
	SAINT-MÉDARD-D'AUNIS	PLU	14/10/2003	en révision
	SAINT CHRISTOPHE	PLU	03/06/1994	
	LA JARRIE	PLU	28/07/1999	en révision
	AIGREFEUILLE-D'AUNIS	PLU	11/03/1999	
	LE THOU	PLU	10/05/2001	en révision
	BALLON	RNU		
	CIRÉ D'AUNIS	PLU	14/12/2001	PLU en élaboration
	BREUIL-MAGNÉ	PLU	09/10/2003	
	LOIRE-LES-MARAIS	RNU		
MURON	PLU	01/03/2001	en révision	
TONNAY-CHARENTE	PLU	18/12/2001		
ROCHEFORT	PLU	08/09/2003		

- Ancienne réglementation :  
 POS : plan d'occupation des sols  
 RNU : application du règlement national de l'urbanisme

-Loi solidarité et rénovation urbaine - SRU :  
 PLU : plan local d'urbanisme  
 CC : carte communale

**HABITAT** : celui-ci est relativement bien regroupé en bourgs ou gros hameaux disséminés sur les plaines calcaires de SUD-VENDEE et d'AUNIS ainsi que sur le «îles» des marais. Il existe cependant des habitations isolées disséminées, soit des sièges d'exploitation, soit des habitations implantées le long des axes routiers ou à proximité des cours d'eau.

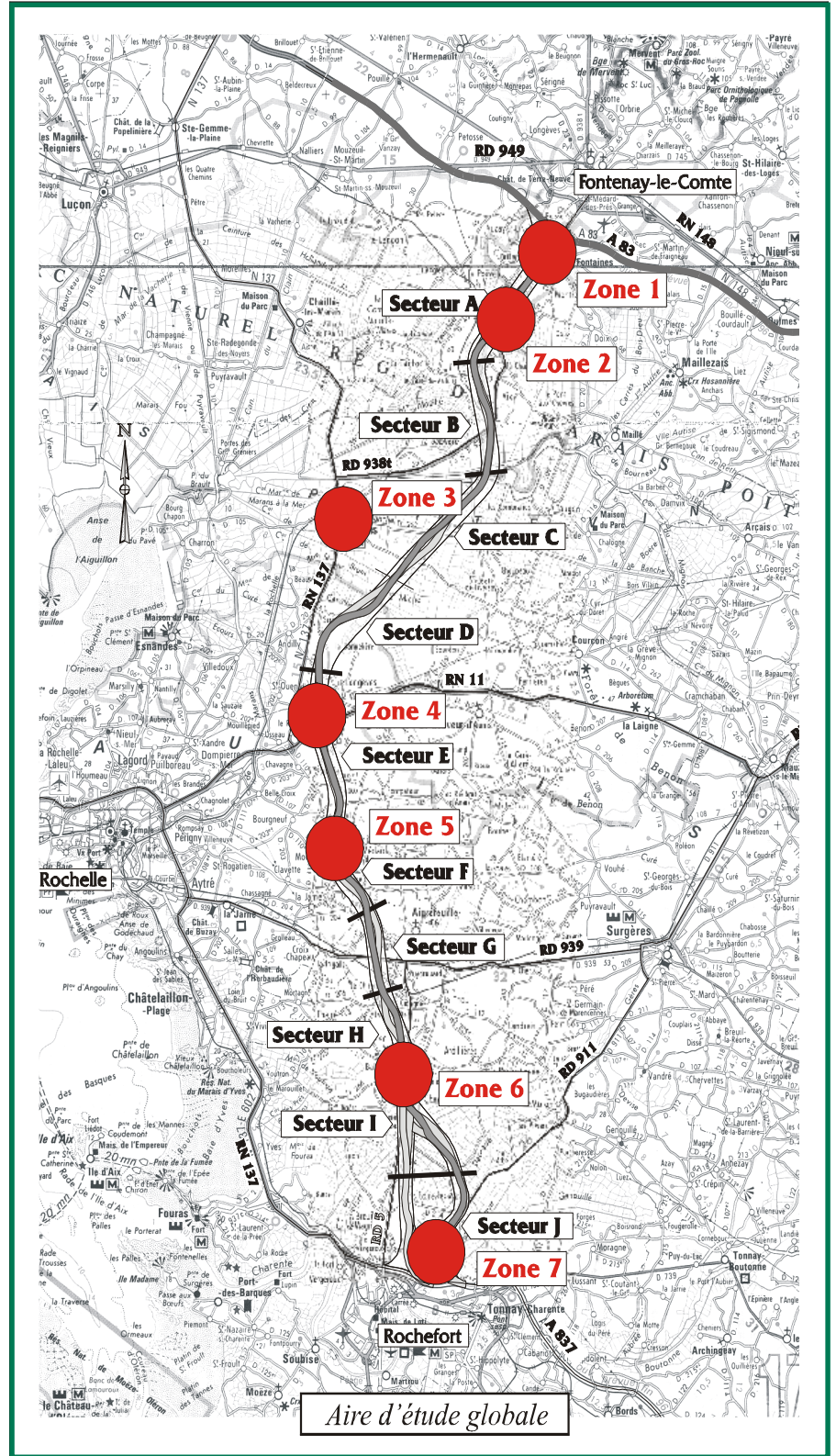
**BRUIT** : il n'a pas été fait de mesurage de bruit qui aurait été peu représentatif.

On peut considérer qu'en général l'ambiance sonore préexistante est calme et qu'elle se situe dans la fourchette 45-50 dB(A) en période diurne. Le bruit est par contre plus important à proximité des axes routiers importants comme les RN 11, RN 137 et A 837, RD 938 ter en VENDEE, RD 939, RD 5 et RD 911 en CHARENTE-MARITIME.

**AIR** : la qualité de l'air a fait l'objet d'une campagne de mesures des polluants de l'air en mai 2002.

Toutes les mesures sont inférieures aux seuils réglementaires fixés par le décret 2002-213 du 15 février 2002.

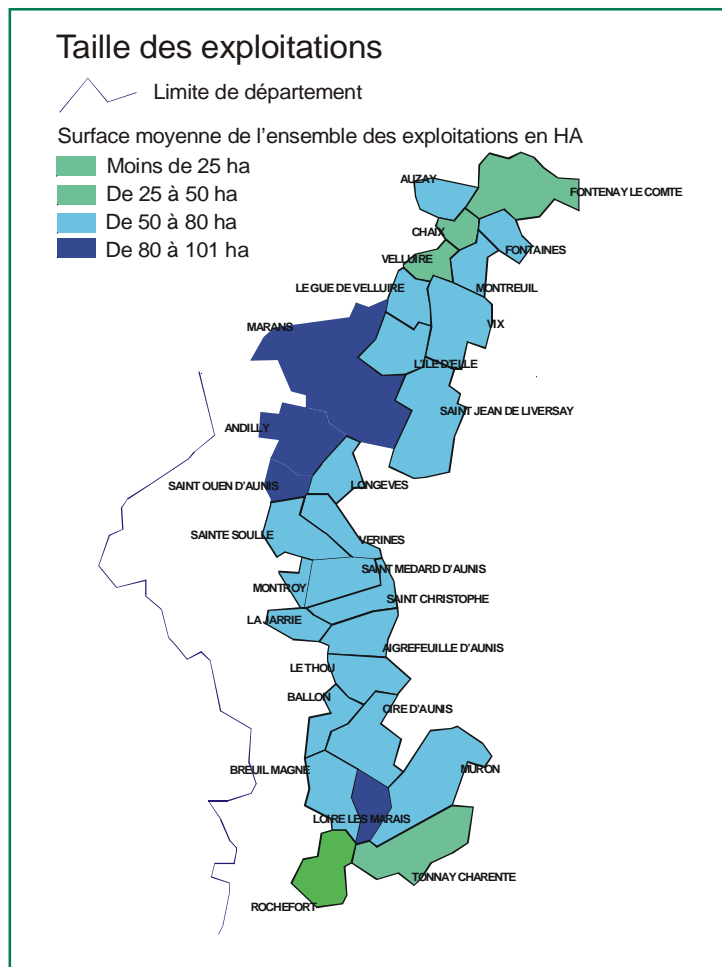
Numéro de la zone	lieu	Composition du transect	Pose ponctuelle
Zone 1	Fontaines	8 points	1 site
Zone 2	Velluire	8 points	2 sites
Zone 3	Marans	8 points	10 sites
Zone 4	Loiré / Le Breuil	8 points	4 sites
Zone 5	Saint Médard d'Aunis – L'Aubertière	/	6 sites
Zone 6	Ciré d'Aunis / Ballon	/	6 sites
Zone 7	Rochefort	/	8 sites



## A2. Agriculture

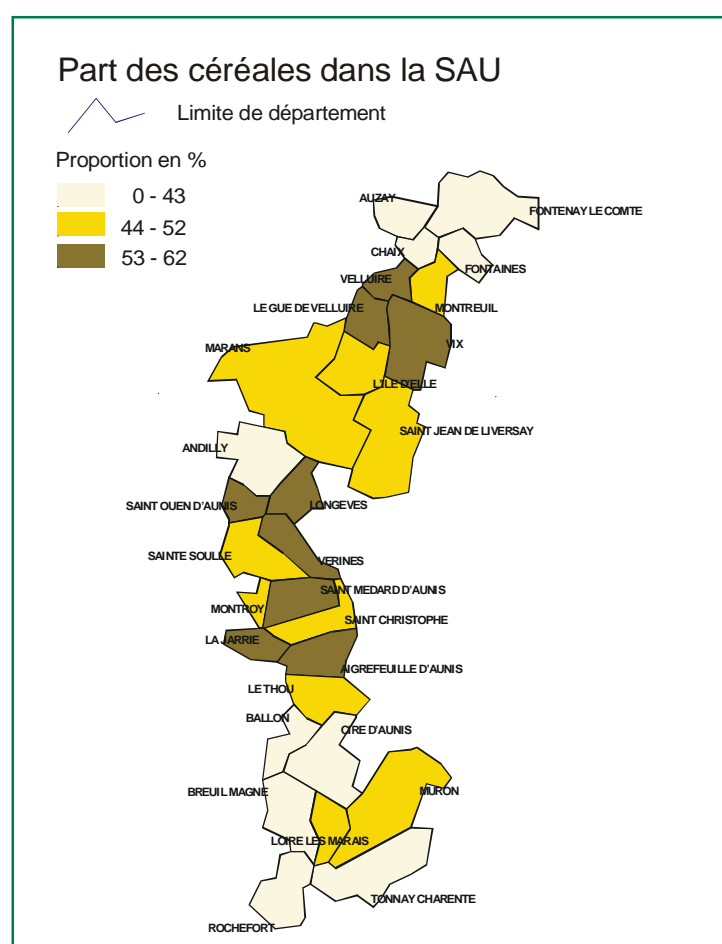
Les données agricoles, à l'échelle de la commune et de l'exploitation agricole ont été recueillies, notamment lors de réunions avec les exploitants agricoles, par la SAFER POITOU-CHARENTES en collaboration avec les Chambres d'Agriculture de la VENDÉE et de la CHARENTE-MARITIME.

Comme sur l'ensemble des deux départements, la surface moyenne des exploitations agricoles s'est agrandie, passant de 42 hectares en 1988 à 63 hectares en 2000. La taille moyenne des exploitations par commune est donnée dans la carte ci-après.



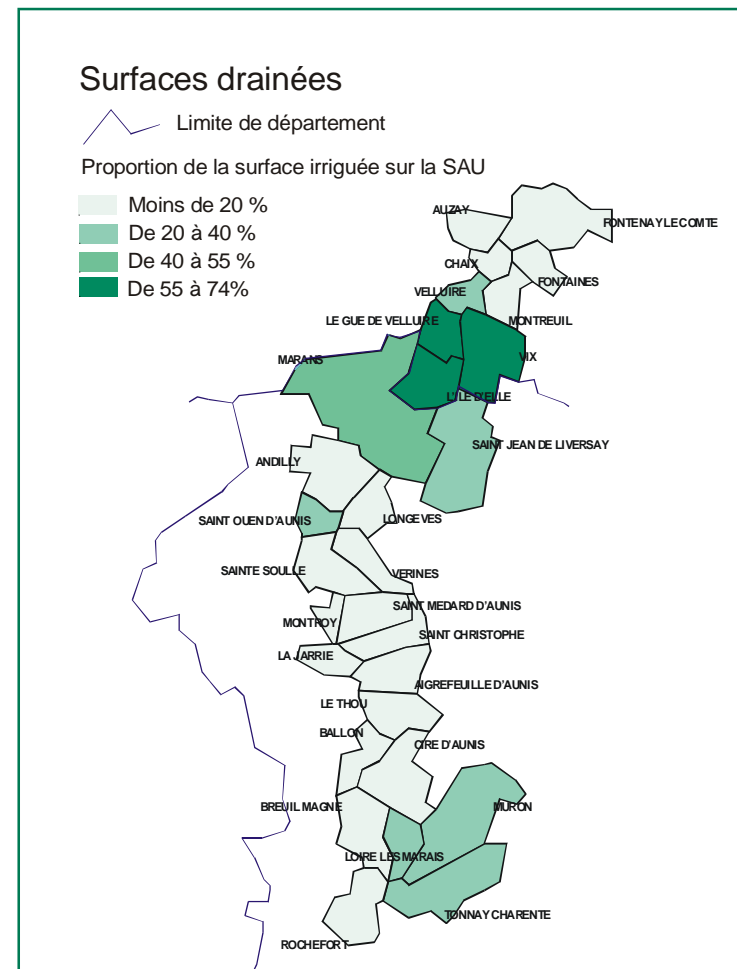
La production des céréales est dominante, à plus de 40 % dans la majorité des communes (confère la carte de la part des céréales dans la SAU - surface agricole utilisée)

L'élevage reste cependant important, principalement en zone de marais. Néanmoins, les prairies naturelles diminuent.

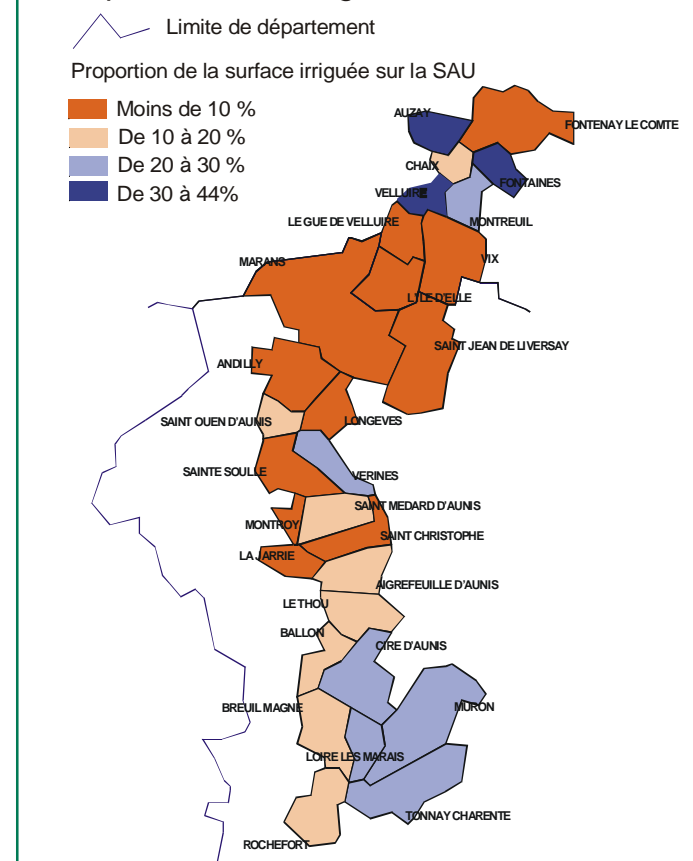


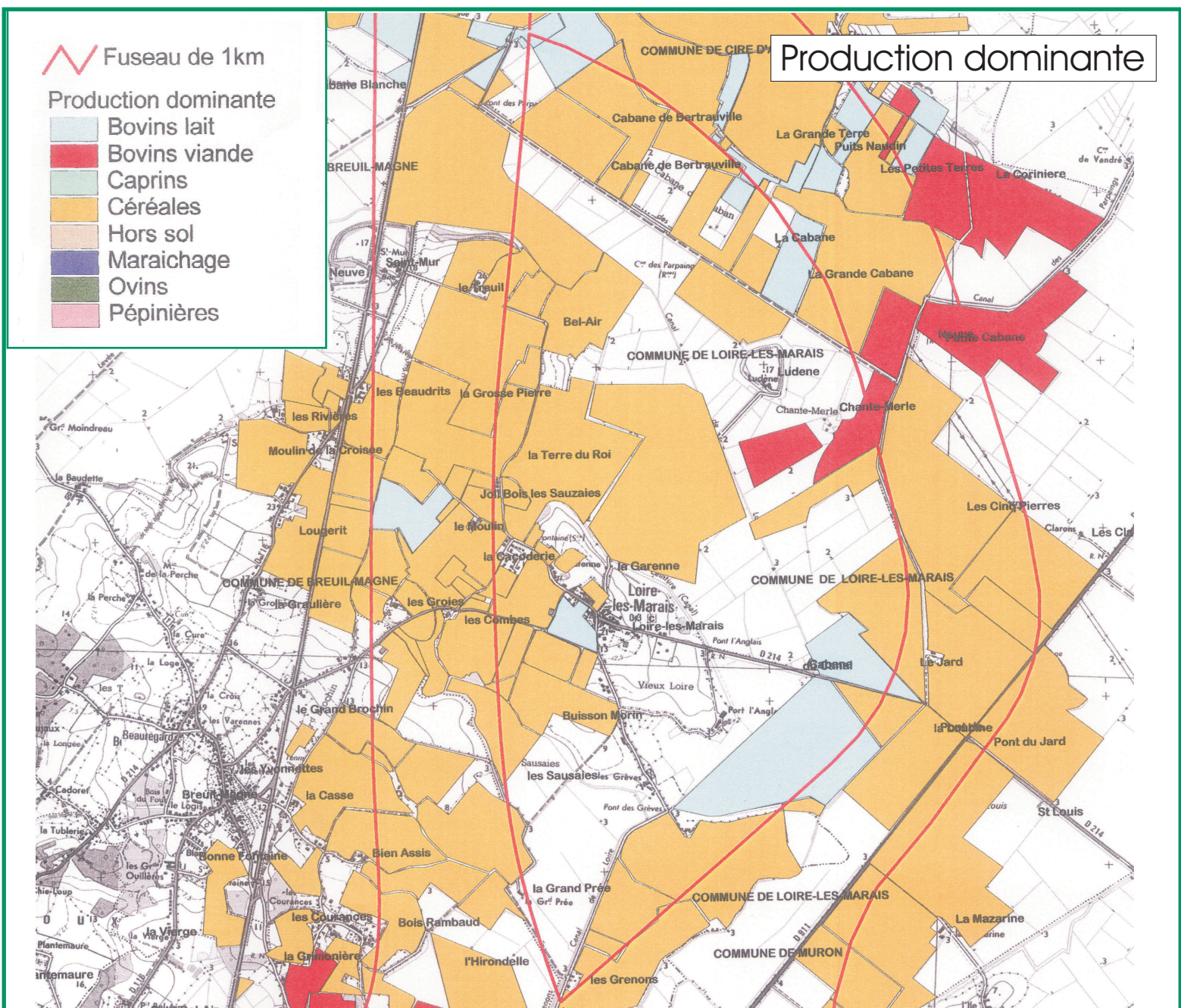
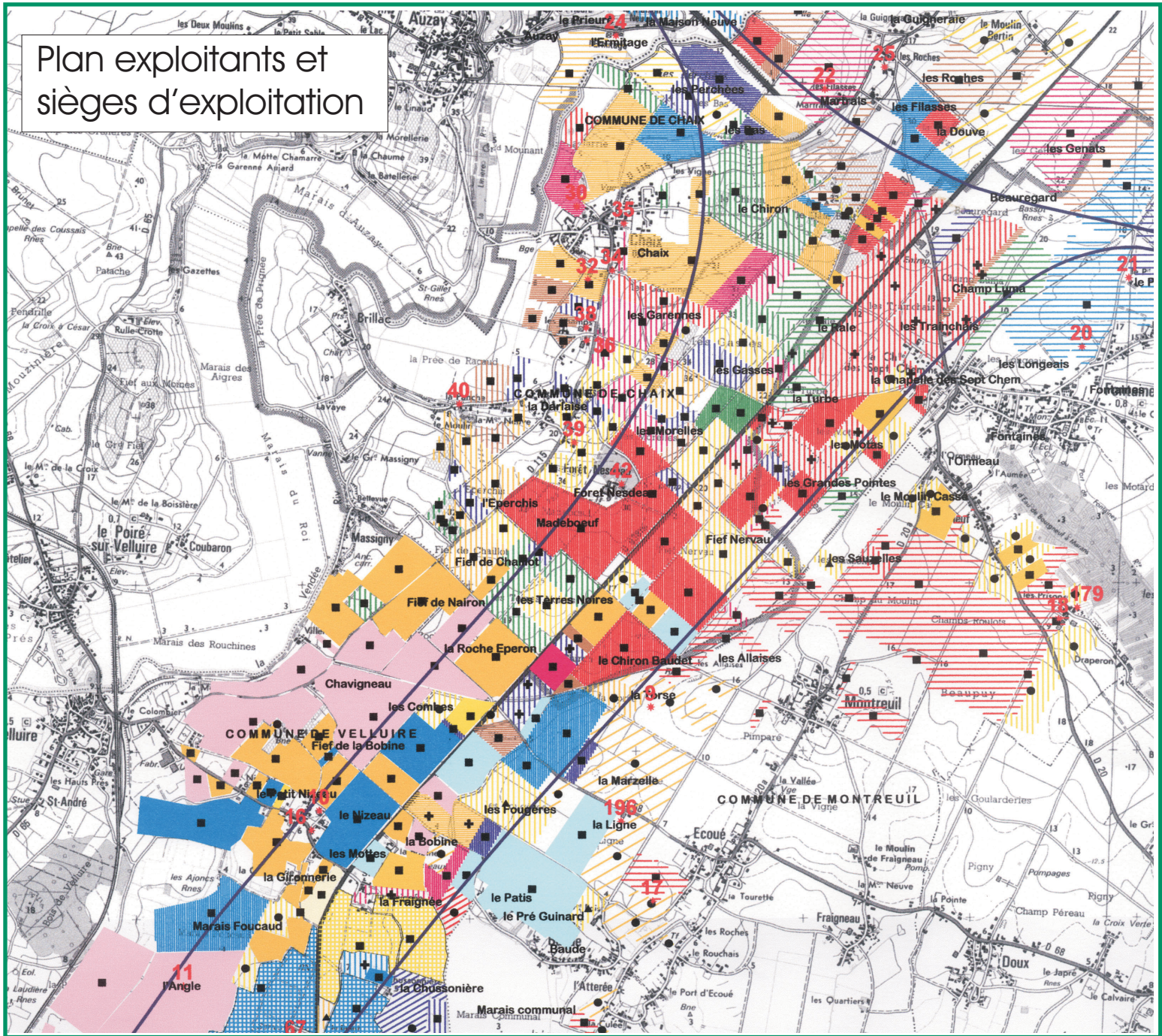
Concernant l'aménagement à la parcelle :

- le drainage intéresse essentiellement les sols de marais (confère la carte des surfaces drainées),
- l'irrigation intéresse plus ou moins l'ensemble du territoire, soit par des forages en nappe aquifère pour les terres hautes calcaires, soit par des pompages en canal pour les marais (confère la carte de l'importance de l'irrigation en 2000).



## Importance de l'irrigation en 2000





De façon plus localisée, des cultures spécialisées se rencontrent dans ou à proximité du fuseau de 1 000 m : maraîchage, pépinières, cultures biologiques, cultures de plants de vigne, vigne sur les coteaux de CHAIX, vignoble des coteaux de VIX dont l'appellation d'origine contrôlée – AOC est demandée.

Un certain nombre d'exploitations s'est diversifié vers le tourisme rural : dix en hébergement (gîtes ruraux ou chambres d'hôtes), une ferme-auberge, un camping à la ferme, une activité de loisirs (étangs de pêche, en accompagnement d'un pisciculture d'esturgeons). Treize exploitations font de la vente directe.

Un approfondissement a également été fait à l'échelle de l'exploitation agricole dans la «zone d'influence» du fuseau du kilomètre. Les cartes présentées ci-contre pour exemple sont :

- la carte des exploitations sur la plaine calcaire vendéenne,
- la carte des productions dominantes dans le marais de Rochefort,

mais ont également été analysées :

- les relations entre le siège d'exploitation et les îlots de culture,
- les aménagements à la parcelle,
- l'entraide et les CUMA – coopératives d'utilisation du matériel agricole.

Des cartes ont été établies pour l'ensemble de la zone d'étude entre FONTENAY-LE-COMTE et ROCHEFORT.

Les mesures agri-environnementales se développent principalement en zone de marais.

Certains contrats territoriaux d'exploitation – CTE ont été conclus en zone de marais ; leur objectif est le maintien et la reconquête des prairies naturelles. Depuis, des contrats d'agriculture durable – CAD, ayant le même objectif, sont en cours de préparation.

### A3. Patrimoine

Le fuseau des 1 000 m n'intercepte que très légèrement le périmètre de protection de deux monuments inscrits ou classés situés dans le département de CHARENTE-MARITIME : la motte castrale du Breuil-Bertin (commune de SAINT-OUEN D'AUNIS) et l'église Saint-Laurent (commune de SAINTE-SOULLE).

Quelques monuments classés ou inscrits sont cependant visibles depuis certains points du fuseau. Ce sont des constructions élevées de type église : ainsi celles de FONTAINES et de MONTREUIL sont perceptibles depuis le fuseau.

67 autres monuments ou constructions sont mentionnés à l'inventaire général. Il s'agit d'un important et riche petit patrimoine local qui ne reçoit pas de protection réglementaire particulière :

- architecture civile : manoirs, fermes, moulins,
- architecture sacrée : église, établissement conventuel,
- architecture industrielle : laiteries et fromageries industrielles, distillerie

Le patrimoine des agglomérations de FONTENAY-LE-COMTE, LA ROCHELLE et de ROCHEFORT n'est pas concerné.

94 sites archéologiques certains ou sous forme d'indices sont recensés dans le fuseau (11 en VENDÉE, 83 en CHARENTE-MARITIME). Beaucoup se situent au contact entre marais et plateaux et îles calcaires, c'est-à-dire au bord de l'ancien rivage (par exemple, exploitation du sel à l'époque gallo-romaine) mais d'autres se répartissent sur la plaine calcaire (du paléolithique au moyen-âge).

### A4. Paysage, tourisme-loisirs

Les quatre grandes unités paysagères interceptées par le fuseau de 1 000 m sont :

- **Le rebord sud-est de la plaine calcaire de VENDÉE**, au relief plat et ample seulement entrecoupé de petites vallées sèches et par la large vallée bocagère de la Vendée.

- **Le marais Poitevin**, vaste ensemble de marais entre Niort et la Baie de l'Aiguillon, comprenant des marais desséchés, des marais mouillés à proximité de la Sèvre Niortaise, des îles et presque îles calcaires peu marqués.

- **Le plateau d'AUNIS** au relief à peine ondulé et à l'absence de bocage ; les villages et les hameaux y sont bien visibles.

- **Le marais de ROCHEFORT-sur-MER** qui réunit marais cultivés et îles calcaires bien marqués.

Les interfaces entre ces quatre grandes unités constituent des espaces paysagers sensibles (franges) :

**1 - les marais mouillés du Nord** (marais Foucault et marais communal de Baude) adossés à la plaine calcaire de Vendée. C'est un secteur bocager, très verdoyant mais très localisé particulièrement intéressant ;

**2 - le marais mouillé de la Sèvre Niortaise** et des canaux y attenants constitue une bande longitudinale divisant les marais desséchés (Nord et Sud), et prolongeant la «Venise Verte» située plus à l'Est ;

**3 - les marais mouillés / desséchés de Sérigny / Torset**, appuyés aux premiers reliefs calcaires Nord de l'Aunis ;

**4 - le rebord du plateau Sud de l'Aunis** qui présente une zone de bocage en frange dominante des marais de Rochefort-sur-Mer ;

**5 - les îles des marais de Rochefort-sur-Mer et la zone Sud** qui assure une transition entre anciennes dépressions littorales assainies et premiers plans urbains de Rochefort

Une douzaine de séquences paysagères distinctes peut être recensée tout au long de l'itinéraire de la future A 831 : c'est ce séquençage que les futurs usagers de l'autoroute percevront. Les limites de chacune de ces séquences ne seront pas toujours très nettes aussi les transitions de l'une à l'autre peuvent s'effectuer sur des distances plus longues. Ce sont :

- **Le rebord sud-est de la plaine de Vendée :**

- le franchissement de la vallée de la Vendée,
- la plaine agricole ouverte de Vendée au niveau de Fontaines et de Montreuil.

- **Le marais Poitevin :**

- une petite frange de marais mouillés (Marais Foucaud et Marais communal de Baude),
- le couloir des marais desséchés du Gargouilleau,
- le marais desséché au Nord de la Sèvre Niortaise,
- la bande de marais mouillés de la Sèvre Niortaise et des canaux attenants,
- les marais desséchés au Sud de la Sèvre Niortaise :
  - . la partie Nord irriguée par le canal de la Banche
  - . la presque île de Marans sillonnée par la RD114,
  - . le secteur Sud des marais drainés par les canaux de la Brune et de St Michel,

- les marais Torset qui sont tangents.



Le Marais de Torset

- **Le plateau d'Aunis :**
  - le plateau agricole ouvert,
  - la frange bocagère du rebord sud.
- **Les marais de ROCHEFORT-sur-MER :**
  - les marais,
  - les anciennes îles marines,
  - les « arrières » de Rochefort-sur-Mer et de Tonnay-Charente.

Le Parc interrégional du Marais Poitevin est intercepté par le fuseau autoroutier entre les communes de FONTENAY-LE-COMTE au Nord et de ANDILLY au Sud. L'objectif du Syndicat Mixte du Parc est de reconquérir le label de Parc Naturel Régional.

Le fuseau n'intercepte pas le site classé du Marais Poitevin. Il intercepte par contre le territoire de l'opération grand site au niveau de la vallée de la Sèvre Niortaise (l'objectif de cette opération est l'accompagnement de l'accueil touristique en milieu naturel).

#### Tourisme :

Le fuseau d'étude se développe sur une région intéressante au niveau des possibilités touristiques et particulièrement du tourisme vert.

Plus localement, de nombreuses possibilités de promenades tant piétonnes que cyclables existent d'une part à la limite des deux départements particulièrement le long de la Sèvre Niortaise et dans le marais Poitevin et d'autre part dans le marais de ROCHEFORT. Huit circuits cyclables et six circuits pédestres sont interceptés par le fuseau.



Marais poitevin : ouvrage ( piétons, cycles) sur la Sèvre Niortaise

La Sèvre Niortaise est fréquentée par la navigation de plaisance fluviale.



Marais de Rochefort : Canal, île de Ludène (Loire les Marais)

## A5. Eaux superficielles et souterraines

Le projet autoroutier est concerné par les SDAGE de LOIRÉ-Bretagne et d'Adour-Garonne ainsi que par les SAGE de la Vendée, de la Sèvre Niortaise et du Marais Poitevin en cours.

### LES EAUX SUPERFICIELLES

Le projet s'inscrit dans une alternance de plaine (plaine de la Vendée), de plateaux calcaires (plateau d'Aunis) et de zones humides constituées par le marais Poitevin et le marais de Rochefort :

**La plaine de Vendée** est creusée au Nord-Ouest du projet par la rivière du même nom.

Sur la plaine calcaire, il n'y a pas d'écoulement permanent et régulier dans le secteur intercepté par le fuseau de 1 000 m et des écoulements temporaires se forment seulement en période de fortes pluies. Seuls, quelques fossés sont présents en limite Nord du Marais Poitevin.

### Le marais Poitevin

Les anciens marais mouillés sont au contact des plaines calcaires comprenant le marais de Baude au Nord, le marais Torset au Sud ainsi que les mares de Sérigny au Nord du Curé.

Les principaux canaux du marais Poitevin interceptés par le fuseau de 1 000 m sont :

- le canal de Gargouilleau
- le grand et le petit canal de Vix ainsi que le contre booth de Vix
- la route d'eau de Thairé à la Sèvre
- les canaux de la Banche, de l'Angle, de la Brune, de la Marquise, de la Baronne, de Saint Michel
- le canal du Curé et le petit canal d'Andilly.

Les canaux primaires sont tous tributaires de la Baie de l'Aiguillon, première zone mytilicole de France.

Les réseaux primaires, secondaires et tertiaires de canaux sont décrits dans le chapitre III – Etat initial.

Sur ces réseaux, les ouvrages de rétablissement et de régulation correspondent à des ouvrages disposés sur les rivières et sur les canaux principaux externes et internes aux structures syndicales. Les ouvrages conditionnent les entrées (prises ou bondes) en été et les sorties (vannes à vantail, vannes à clapet, déversoirs, etc.) en hiver. Ces ouvrages ont vocation à maintenir des niveaux différenciés dans un même syndicat (vannes, barrages à niveau ou «batardeaux»).



Canal de Vix : pompes de relèvement des eaux du canal de Gargouilleau

**Le plateau calcaire d'Aunis** n'a pas d'écoulement permanent et régulier dans le sous-bassin qui est concerné par le projet. Ce n'est qu'en période de fortes pluies que des écoulements temporaires se forment.

### Le marais de Rochefort

Les principaux canaux suivants sont interceptés par les fuseaux de 1 000 m :

- les canaux de Charras, de Larocque, de Soumoran, de l'Unima
- les canaux de la levée des Arceaux, des Parpaings
- les canaux de Loire, des Longées, de Saint Louis, de la Daurade et de Genouillé

Dans le Marais Rochefortais, les marais mouillés sont limités au Nord du canal de Charras (alimentés par des sources et le débordement du canal) mais il existe de grandes prairies humides dans la zone d'étude.

L'alimentation estivale en eau se fait d'une part depuis le canal de Charras, alimenté par le bassin versant et d'autre part depuis les canaux de Genouillé, de Saint-Louis, de la Daurade et des Grenons (Loire) alimentés par la Charente (feeder de Pont-Rouge).

Les réseaux primaires, secondaires et tertiaires ainsi que les ouvrages de régulation sont sensiblement identiques à ceux du Marais Poitevin. Le réseau primaire est géré par l'UNIMA (Union des Marais Charentais). Les niveaux d'eau maintenus dans le réseau primaire déterminent ceux du réseau secondaire. Dans ce réseau secondaire, les niveaux d'eau sont gérés par chaque syndicat de marais.

On peut considérer que la cote du plan d'eau est homogène à l'intérieur de chaque périmètre de syndicat.



Jonction des canaux de Larocque, de Rochefort, des Arceaux

### Qualité des eaux

La qualité des eaux est variable, souvent détériorée par l'apport de nitrates et l'eutrophisation;

L'objectif de qualité bonne (1B), attendu dans le cadre de la limitation des polluants d'origine agricole, sera retenu pour la sensibilité du milieu aux apports pluviaux autoroutiers.

### Les acteurs des marais :

La délimitation, la caractérisation et l'occupation des marais desséchés et des marais mouillés se sont effectuées avec le concours des unions et associations syndicales des marais et des administrations.

Les unions et associations syndicales du marais concernées par le projet sont mentionnées par secteur dans le sous-chapitre B.

**Zones humides :**

L'ensemble des marais Poitevin et Rochefortais, qu'il soit mouillé ou desséché est ici considéré comme zone humide au titre de la loi sur l'eau. L'étude de délimitation et de caractérisation de la zone humide du Marais Poitevin (Ministère de l'Environnement) d'août 1999 a été exploitée. Pour le marais Rochefortais, où il n'y a pas d'étude de ce type, la courbe des 5 m NGF a été prise comme ligne enveloppe.

**Zones inondables :** elles correspondent à :

- la vallée de la VENDÉE où le plan de prévention des risques (PPR) est approuvé ; la limite de la zone est indiquée sur la carte du secteur A.

- la vallée de la Sèvre Niortaise entre le bot de VIX et le bot de TAUGON-LA-RONDE ainsi qu'au Nord-Ouest de THAIRE-LE-FAGNOUX, tel que défini dans l'atlas de la zone inondable ; il n'y a pas de PPR en cours, car l'aléa est considéré comme faible. La limite de la zone est indiquée sur la carte ci-dessous ainsi que sur la carte du secteur C.

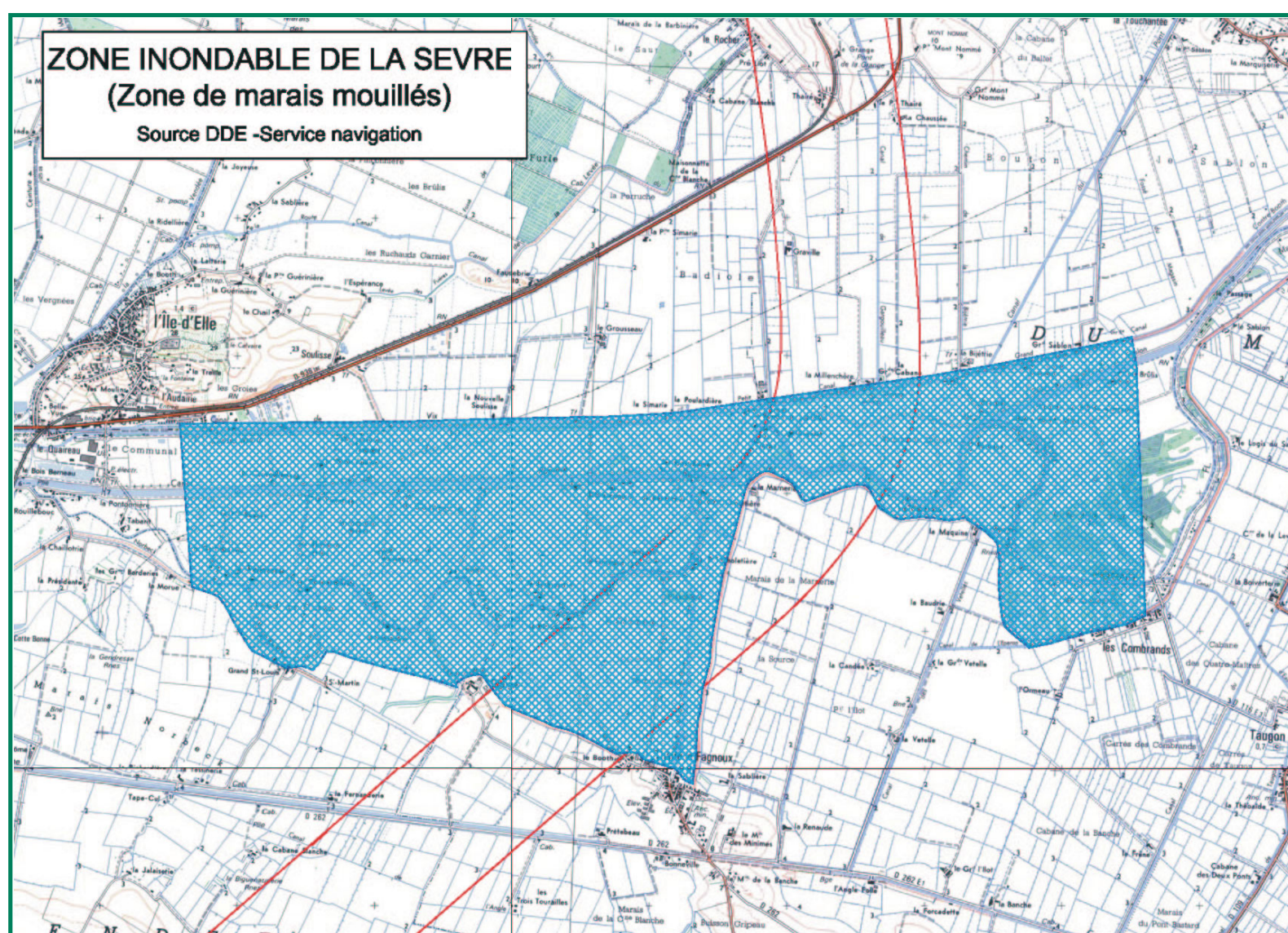
**EAUX SOUTERRAINES :**

Les quatre unités hydrogéologiques sont décrites dans le chapitre III – Etat initial.

Le fuseau de 1 000 m intercepte les périmètres de deux captages d'alimentation en eau potable :

- le périmètre de protection éloigné à contraintes spécifiques du captage de Frace à AIGREFEUILLE D'AUNIS. Ce captage est établi dans la vallée d'un affluent du Virson, en aval de l'agglomération d'AIGREFEUILLE. La nappe phréatique, alimentée uniquement par les eaux de pluie, se développe dans les calcaires clairs, fissurés et fracturés, du Séquanien moyen, au-dessus du toit des calcaires argileux gris-bleu (cf. le secteur G pour les détails sur ce captage).

- les périmètres de protection rapproché et éloigné de la tranchée drainante de la Coudre à TONNAY-CHARENTE, au raccordement avec l'autoroute A 837 qui franchit cette tranchée avec des dispositifs de protection. Cette tranchée ne devrait donc pas être concernée par le projet.



Construite à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elle participe pour le tiers à l'alimentation en eau potable de la ville de ROCHEFORT. Cette tranchée est implantée à environ 5 mètres de profondeur sur une longueur de 5 kilomètres. Implantée en bordure du marais de Rochefort, la tranchée est située dans les formations jurassiques (Kimméridgien) matérialisées par la présence de calcaires argileux disposés en bancs et séparés par des joints argileux quelque peu évidés, ce qui favorise le passage de l'eau souterraine vers le drain.

Le captage de Terres de Cosse à MARANS est aujourd'hui désaffecté. Son périmètre de protection éloigné aurait été intercepté par le fuseau de 1 000 m.

## A6 . Milieux naturels, faune-flore

Deux sites Natura 2000 sont concernés par le projet :

- le site du Marais Poitevin et de la Baie de l'Aiguillon, vastes ensembles de zone humides du littoral atlantique
  - le site du Marais de Rochefort, grands marais arrière-littoraux centre-atlantiques
- Ces zones de marais sont également répertoriées en inventaires ZNIEFF, et ZICO et parfois désignées en ZPS ou projet de ZPS.

Outre les cultures (la plupart, intensives) qui constituent les milieux les plus fréquemment concernés par le projet, les autres habitats couvrant l'ensemble du fuseau sont les boisements de feuillus (peu sur le fuseau et de petite taille), des haies arborées ou arbustives, des prairies mésophiles ou humides, fauchées ou pâturées, des friches herbacées ou buissonneuses, une pelouse calcaire, des mares temporaires ou permanentes, des fossés ou canaux (fréquents), des talus mixtes de canaux et chemins.

### FLORE

Aucune espèce protégée au niveau national ou inscrite à l'annexe II de la directive " Habitats " n'a été trouvée sur la partie de fuseau concernant le département de la Vendée. De même, aucune espèce protégée au niveau régional n'a été observée.

En revanche, 2 espèces considérées comme déterminantes car rares en Vendée ont été trouvées très ponctuellement : la fausse camomille et le jonc comprimé.

Parmi la flore trouvée sur la partie de Charente-Maritime, la renoncule à feuille d'ophioglosse est la seule, (fréquente sur le Marais de Rochefort) à être protégée au niveau national. Deux autres figurent dans la flore protégée au niveau régional : le jonc strié et l'orchis des marais. D'autres espèces non protégées n'en restent pas moins intéressantes par leur rareté et leur vulnérabilité.

### FAUNE

Les habitats d'espèces concernés ou à proximité du fuseau sont :

- pour la partie Vendée :
  - la Vendée et ses rives boisées (loutre, poissons, chiroptères et avifaune nicheuse).
  - les bocages de Nizeau et de Baude (particulièrement les haies et les fossés ; coléoptères xylophages, amphibiens et avifaune nicheuse).
  - les coteaux secs de Velluire et de Vix (reptiles, oedionème criard).
  - les canaux et leurs annexes, tout particulièrement le canal de Gargouilleau (loutre, cistude).
  - la Sèvre Niortaise et ses rives inondables (loutre, poissons, amphibiens, cistude, avifaune nicheuse).

- pour la partie Charente-Maritime :

- les boisements et haies arborées (en particulier sur les communes de Le Thou et Ciré d'Aunis), pour les coléoptères xylophages et l'avifaune nicheuse.
- le réseau de canaux et fossés pour la loutre et les poissons (canal du Curé, canal de Charras, canal de la Daurade, canal de Loiré et canaux annexes)).
- les bocages pour les coléoptères xylophages (la Taillée) et l'avifaune nicheuse (marais Torset, Terrier Chevrier, la Taillée)
- le Marais de Rochefort avec ses prairies humides à inondables pour le cuivré des marais (prairies à fauche tardive ou à pâture extensive), l'avifaune (toutes saisons) et les frayères à brochet.

**L'état initial du milieu naturel est développé d'une part par secteur dans les pages suivantes du présent chapitre et d'autre part dans l'étude d'incidence menée au titre de Natura 2000 (chapitre IV-3).**

**Il a été établi sur un cycle annuel biologique complet (entre mars 2001 et mai 2002) avec l'aide de bureaux d'études spécialisés pour les recherches bibliographiques et les investigations terrain...**

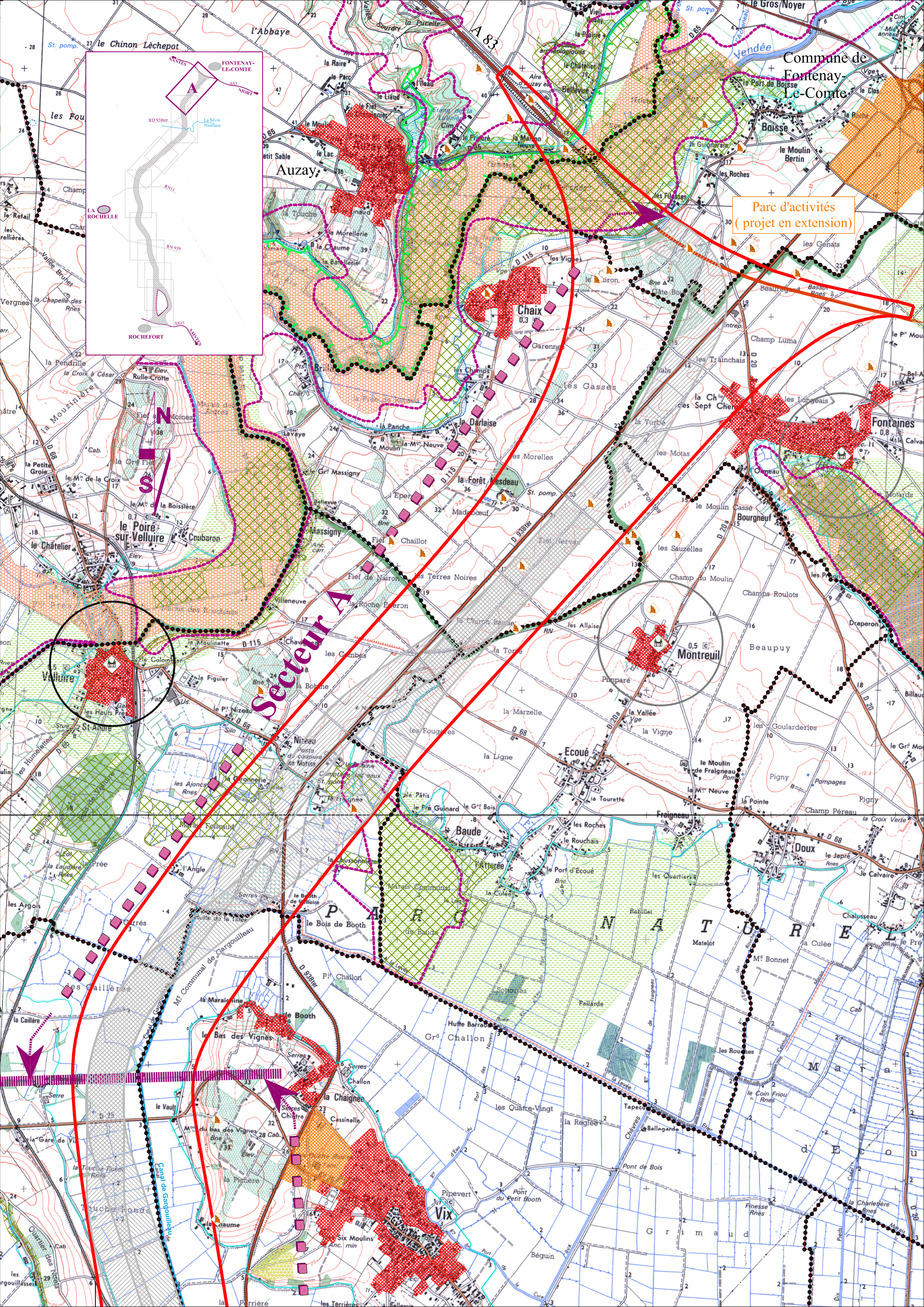
**Il s'est appuyé sur le recensement et la cartographie élaborés par les services du Ministère de l'Environnement.**

**Une étude d'incidence sur les sites Natura 2000 en cours de désignation, est établie en application de l'article L 414-4 du code de l'Environnement. Elle est incluse dans la présente étude d'impact au chapitre VII.**



## **B – ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT PAR SECTEUR :**

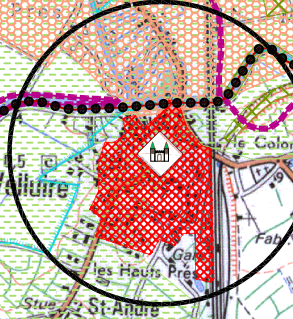
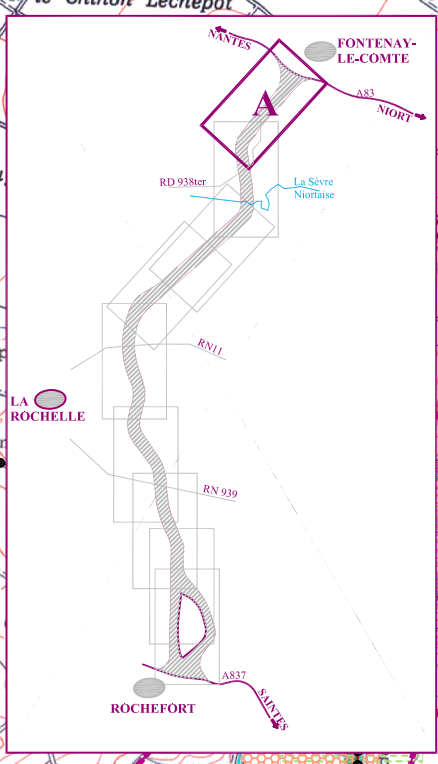
L'état initial de l'environnement affiné est présenté par secteur, A à J.  
Ils sont repérés sur le plan synoptique ci-contre.



Parc d'activités  
(projet en extension)

Secteur A

PARC NATURAL



## SECTEUR A

Ce secteur axé sur la 938 ter part de l'autoroute A 83 NANTES-NIORT et va jusqu'au nord du marais de Gargouilleau (commune de VIX et de GUÉ-DE-VELLUIRE). Il part de la vallée de la Vendée, se développe sur la plaine calcaire de Vendée et aborde le marais de Baude.

Il se développe sur les communes de AUZAY, CHAIX, FONTENAY-LE-COMTE, FONTAINES, MONTREUIL, VELLUIRE, VIX et GUÉ-DE-VELLUIRE.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- La frange ouest du bourg de FONTAINES est interceptée par le fuseau.
- Les bourgs de CHAIX et de MONTREUIL sont proches.
- Les hameaux du Nizeau, de la Gironnerie, de la Bobine et de la Fraignée (VELLUIRE) sont concernés.
- La frange ouest de l'agglomération de VIX est proche et des habitations isolées en bordure du marais sont interceptées par le fuseau.
- Quatre habitations isolées (Forêt Nesdeau (2), l'Angle, Booth de Velluire) sont également interceptées
- Le fuseau intercepte la zone artisanale de FONTAINES et se situe à proximité du projet d'extension du parc d'activités vendéopole de la communauté de communes de FONTENAY-LE-COMTE.

### AGRICULTURE

- Six sièges d'exploitation se situent dans le fuseau (forêt Nesdeau, Nizeau (2), l'Angle, La Fraignée, Booth de Velluire) et de nombreux à proximité.
- Les cultures céréalières sont irriguées sur la plaine, avec un parcellaire parallèle à la RD 938 ter.
- Des vignes sont exploitées sur la butte du Chiron, au Nord-Est de CHAIX,
- Deux exploitations du Booth de Velluire et de la Fraignée gèrent 37 hectares de pépinières
- Des cultures maraîchères se développent dans le marais de Gargouilleau : melons 10 ha
- Le marais comporte des parcelles drainées.

### PATRIMOINE

- Les églises, classée de FONTAINES, et inscrite de MONTREUIL sont visibles mais leurs périmètres de protection ne sont pas interceptés par le fuseau.
- L'ensemble bâti de la Forêt Nesdeau surplombe la plaine.
- Dix sites archéologiques se situent dans le fuseau et trois sont à proximité.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- La vallée de la Vendée avec ses coteaux boisés, ses prairies et son bocage plus ou moins ouvert constitue un espace paysager sensible.
- L'unité paysagère de la grande plaine céréalière de Vendée présente des vues lointaines.
- Les franges des marais bocagers et humides de Baude (Marais d'Écoué) et du Nizeau (Marais Foucaud) sont de grande qualité paysagère.
- La végétation (où s'alignent frênes têtards, aulnes, saules et peupliers...) qui accompagne les levées structure ce secteur très localisé où règne une grande quiétude dans ces prairies naturelles humides. Ceci constitue un point paysager sensible du fait de la densité et de la qualité des structures végétales d'autant plus délicat avec la présence d'une part à l'Ouest des hameaux de Nizeau/des Mottes et de La Gironnerie, et d'autre part à l'Est des lieux-dits la Bobine, la Fraignée, la Chussonnière et le Booth de Velluire.
- Le circuit pédestre et cyclable de la boucle de DOIX est intercepté et le circuit pédestre Challou (VIX) a son origine dans le fuseau.

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- La vallée de la Vendée (objectif de qualité 1B) comprend zones humides et inondables : le plan de prévention contre les risques inondation est approuvé.
- Les nappes aquifères du Lias et du Dogger sous la plaine calcaire sont exploitées pour l'irrigation.
- Le marais de Baude est un marais desséché, initialement mouillé, alimenté en hiver par les sources de la nappe du Dogger.
- Le canal de Gargouilleau est en relation au nord avec la Levée d'Écoué et draine le marais éponyme vers le canal de Vix.

*Le gestionnaire du réseau de surface est l'association syndicale des marais desséchés de VIX, MAILLEZAIS et DOIX.*

## MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

La vallée de la Vendée formée d'un cours d'eau, de prairies naturelles bien préservées, de haies, de fossés et de coteaux boisés (Les Perchées) est inventoriée en ZNIEFF, ZICO et désignée en ZPS, PSIC. La rivière « La Vendée » corridor biologique, est un axe migratoire pour la grande alose et un axe vital pour la loutre. Le martin pêcheur se reproduit sur ses berges ; la couleuvre à collier et la couleuvre vipérine sont également présentes. Cet ensemble est un biotope d'alimentation pour les rapaces (faucon hobereau, chouette effraie, hibou des marais...) et les chiroptères. Les prairies abritent l'agrion blanchâtre (odonate) et des passereaux dont l'alouette et le tarier pâtre.

Sur le secteur des « Perchées » se trouve la fausse camomille (*Anthemis arvensis*), espèce rare en vendée.

La Forêt Nesdeau : friche herbacée et buissonneuse, avec haie arbustive, fréquentée par le hibou des marais. Le secteur était occupé par l'Euphrase de Jaubert (*Odontites jaubertiana*). L'espèce n'a pas été revue depuis plusieurs années.

Le marais de Baude, inventorié en ZNIEFF et désigné en PSIC, est une zone bocagère composée de haies arborées (vieux frênes têtards) et de prairies mésophiles pâturées et/ou fauchées. Représentant une entité écologique variée, cet habitat permet l'accueil d'une avifaune diversifiée dont des rapaces diurnes et nocturnes protégés (chouette chevêche, chouette effraie, chouette hulotte, faucon crécerelle et buse variable), des espèces telles que l'œdicnème criard, la pie-grièche écorcheur, des anatidés et des limicoles lors des migrations.

Le bocage alentour héberge des coléoptères xylophages : grand capricorne, lucane cerf-volant, et peut-être rosalie des Alpes dont la présence signalée par un habitant n'a pas été observée en frange de marais, pas plus que son habitat au moment des investigations sur le terrain. Mais, les frênes têtards du secteur constituent un habitat potentiel pour cette espèce.

Le Marais Foucaud inventorié comme en ZNIEFF, est une zone bocagère composée de haies arborées (vieux frênes têtards), de prairies mésophiles pâturées et/ou fauchées, d'habitations et d'un boisement (hors fuseau). Ce secteur représente une entité écologique diversifiée qui favorise l'accueil de nombreuses espèces animales (dont une avifaune variée : tourterelle des bois, nidification du faucon crécerelle, du faucon hobereau et de la bondrée apivore).

La présence potentielle du grand capricorne et de la rosalie des Alpes reste à confirmer.

Parmi les lépidoptères (papillons), l'écaille chinée est présente sur ce marais.

Les reptiles et les amphibiens sont également bien représentés sur ce secteur.

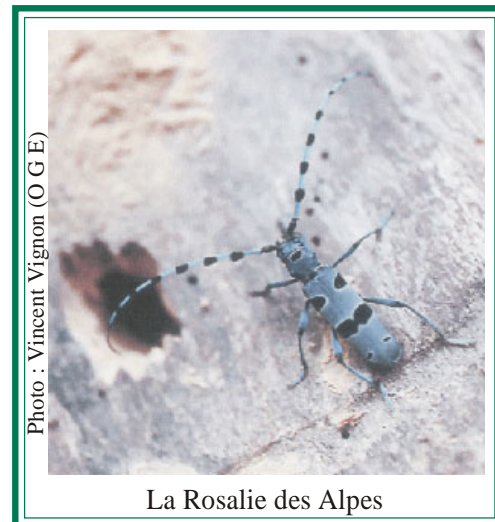


Photo : Vincent Vignon (O G E)

La Rosalie des Alpes



## SECTEUR B

Ce secteur, qui se développe sur les communes du GUÉ-DE-VELLUIRE, de VIX et dans une faible mesure de l'ILE d'ELLE, constitue la traversée de la partie vendéenne du marais Poitevin entre, au nord, la partie amont du marais de Gargouilleau et, au sud, le canal de VIX, près de la Sèvre Niortaise.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

L'habitat est disséminé :

- Habitations de l'île de VIX en bordure du marais de Gargouilleau et sur le coteau : quartier du Bas des Vignes.
- Gros hameau du Rocher (GUÉ DE VELLUIRE) à l'ouest de la butte des Noëls.
- cinq habitations ou fermes isolées à proximité de la RD 938 ter : La Grange, Thairé, Petit Thairé, la Chaussée, Graville.
- cinq habitations le long du canal de VIX : La Bonde de Jourdan, La Milenchère, la Grange Cabane.

### AGRICULTURE

- quatre sièges d'exploitation se situent dans et en limite du fuseau : Le Rocher, La Chaussée, Graville, Bonde de Jourdan.
- Les cultures céréalières sont drainées dans le marais.
- Des parcelles regroupées sont exploitées en culture biologique à la Touche Ronde.
- Des plants de vigne sont cultivés sur le coteau du Champ des Noëls (les vignobles des coteaux de VIX sont hors fuseau).



Vignes sur le coteau du Champs des Noëls

### PATRIMOINE

Un site archéologique (La Bonde de Jourdan) est lié au franchissement à gué de la vallée de la Sèvre à l'époque gallo-romaine. Des sites potentiels liés à ce franchissement pourraient être trouvés sur la «presqu'île du Champ des Noëls».

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Le couloir de terres noires du vallon de Gargouilleau présente une forte unité du fait de l'encadrement par les coteaux calcaires des îles de VIX et du GUÉ-DE-VELLUIRE. Cet ensemble homogène présente des vues intéressantes depuis les coteaux.
- Les grands marais desséchés dénudés au Nord de la Sèvre Niortaise offrent des vues lointaines.

### EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le canal de Gargouilleau est en relation avec le canal de VIX, tant en alimentation qu'en évacuation.
- Le marais desséché est protégé des crues de la Sèvre Niortaise par des digues. Il comprend 3 types de canaux (primaires, secondaires, tertiaires).

*Le gestionnaire du réseau est l'association syndicale des marais desséchés de VIX, MAILLEZAIS et DOIX.*

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

Malgré les nombreuses terres en culture qui le bordent, le canal de Gargouilleau est un axe de déplacement de la loutre où elle trouve sa nourriture.

Le coteau du Champ des Noëls, butte calcaire, est inscrit à l'inventaire ZNIEFF sur sa partie ouest.

Ce site est principalement composé de milieux anthropiques (cultures, habitations). Son intérêt majeur est lié à la présence de l'œdicnème criard. Les reptiles (couleuvre vipérine, coronelle lisse ...) et les amphibiens (pélodyte ponctué, rainette arboricole, triton marbré...) peuplent le pied de la butte.

Le secteur de « Graville » est occupé par des prairies mésophiles pâturées/fauchées et des friches buissonneuses. Sur ce lieu se trouve une station isolée de jonc comprimé. Cet espace entouré de vastes cultures sert de refuge pour la faune.



## SECTEUR C

Ce secteur se développe sur les communes de VIX et faiblement de l'ILE-d'ELLE en Vendée et sur celles de SAINT-JEAN-DE-LIVERSAY et MARANS en Charente-Maritime.

Il se situe dans le Marais Poitevin, entre le canal de VIX et le sud de «l'île» de MARANS (canal de la Brune). Il franchit la Sèvre Niortaise au droit de l'île de la Carpe.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- Trois habitations se situent sur et près de l'île de la Carpe.
- Une vingtaine d'habitations est implantée le long de la Sèvre entre la Pichonnière et la Choletière et entre la Marnérie et les Canteaux (résidences principales ou secondaires).
- Le fuseau de 1 000 m est implanté entre le gros village de Thairé-Le-Fagnoux et le hameau de Cigogne (SAINT-JEAN DE LIVERSAY).
- Quatre habitations sont implantées sur les terres hautes de MARANS (RD 114) : La Rosière, Vendôme, Grand Beauregard, Cabane neuve.
- Deux sièges d'exploitation se situent au sud des terres hautes de Marans : Grand Bernay et la Tourmente.

### AGRICULTURE

- Huit sièges d'exploitation se situent dans et en bordure du fuseau : La Marnérie, Cigogne, Thairé-le-Fagnoux, Petit Beauregard, Vendôme, Grand Bernay, La Rosière, La Tourmente. 1 siège est abandonné mais ses terres sont exploitées : Grand Beauregard.
- Des grandes parcelles sont drainées en marais desséché : céréaliculture principalement ; maïs-fourrage et irrigation localement.
- Les parcelles sont plus petites en marais mouillé : prairies naturelles partiellement, drainage par ados, une petite parcelle en culture biologique.

### PATRIMOINE

- Le complexe hydraulique des canaux et de la Sèvre Niortaise constitue un patrimoine ancien depuis l'époque des abbayes du Moyen-Age.
- Le bâtiment conventuel de Cigogne et le moulin de Thairé-Le-Fagnoux sont mentionnés à l'inventaire général.
- Sept sites archéologiques, dont 5 implantations gallo-romaines en rive sud de l'«île de Marans», se situent dans le fuseau.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Le marais mouillé de la Sèvre Niortaise, l'ensemble des canaux attenants et la zone de prairies humides du Marais Gaillard et la Route d'eau de Thairé à la Sèvre constituent un secteur paysager sensible. Paysage extrêmement plat, les terrains enclavés ont un caractère relativement verdoyant ; la végétation s'alignant le long du Grand Canal et du Contre Booth de Vix et des levées (les bots et la route d'Eau de Thairé à la Sèvre) donne la dimension verticale au paysage. Les parcelles humides bocagères –en particulier vers Plaisance et le Marais Gaillard- encadrant cette route d'eau forment une micro-unité paysagère intéressante par la végétation rivulaire en place et par l'ambiance se dégageant de ces prairies champêtres. La quiétude est un des qualificatifs le plus représentatif de ce secteur surtout au niveau des berges des voies d'eau. Cette même ambiance paysagère se retrouve à proximité des quelques parcelles proches de la Pichonnière et de Cigogne. La végétation implantée sur l'île de Charrouin à l'Est constitue une masse verte forte dans ce marais. Les perceptions visuelles sont donc différentes entre les champs de plus grandes dimensions comme au niveau des marais de la Marnérie et les espaces agricoles de petites tailles et encadrés d'une végétation de type ripisylve.

- L'opération Grand Site pourrait concerner ce secteur, afin de relier la Venise Verte et la baie de l'Aiguillon.

- Les marais desséchés et la presque île de MARANS offrent des vues lointaines.

-Le Conseil Général de Vendée a un projet de liaison cyclable Marais Poitevin – littoral.

- Circuits de randonnée des bords de Sèvre Niortaise et navigation de plaisance sur le fleuve.

### EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Hydrogéologie : l'île calcaire de Marans comporte une petite nappe aquifère (captage de terres de Cosse désaffecté).

- La Sèvre Niortaise (objectif de qualité 1B) est l'épine dorsale du réseau hydrographique (le schéma d'aménagement et de gestion des eaux-SAGE est en cours d'élaboration).

- La zone humide et inondable de la Sèvre Niortaise s'étend entre la digue de l'association syndicale de VIX au Nord et la digue de l'AS de Taugon-La Ronde, prolongée par la digue de Cigogne, au Sud. Le territoire naturel du marais mouillé sert de champ d'expansion des crues.

- Les principaux canaux du marais mouillé sont le contrebooth de VIX au nord de la Sèvre, le canal de ceinture aval, la route d'eau de Thairé, le canal de ceinture de Cigogne et le canal de la Pichonnière au Sud. Le canal de la Banche (objectif de qualité 1B) et le canal de l'Angle drainent le marais desséché, le premier se rejette à la mer aux portes de Brault.

*Les Gestionnaires du réseau de surface sont le syndicat des marais mouillés de la Sèvre Niortaise, l'association syndicale Taugon La Ronde, le SIAH de la Banche, l'AS de l'Angle Giraud, l'AS de Norbeck, l'AS Saint-Michel, le syndicat mixte de coordination hydraulique Nord-Aunis.*

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

La Sèvre Niortaise, ses abords et canaux bordiers inventoriés en ZNIEFF, et désignés en ZICO, ZPS, PSIC, forment un ensemble composé d'une ripisylve, de roselières, de prairies humides et inondables, de cultures et de quelques habitations. La Sèvre et ses canaux sont des axes majeurs pour la faune piscicole et pour la loutre (fréquentation régulière du canal de Vix (et contre booth) en connexion avec le canal de Gargouilleau).

La Sèvre Niortaise, fortement fréquentée par les pêcheurs, affiche une richesse piscicole non négligeable et de nombreuses espèces de poissons y sont représentées, dont la grande alose, la lamproie marine, l'anguille, la truite de mer, le brochet (frayères), la perche et de nombreux cyprinidés ... Comme tous les systèmes fluviaux, ce milieu est important pour l'alimentation (voire la reproduction) des oiseaux (busard des roseaux, héron pourpré, milan noir...) et des chiroptères (vespertilion de Daubenton et pipistrelle de Kull).

La dernière donnée signalant la cistude remonte à 1987, celle-ci ne peut aujourd'hui qu'être considérée comme potentiellement présente, en petit nombre, sur ce secteur.

Le Marais Gaillard situé dans le lit majeur inondable de la Sèvre Niortaise, dont une partie est sous influence de la « route d'eau », est composé de prairies mésophiles pâturées et inondables, de bosquets, de friches herbacées, de haies, de fossés et de cultures. La diversité de ses habitats en fait un lieu particulièrement intéressant pour la faune qui y est riche et abondante.

Nous retrouvons la même avifaune que sur le secteur de la Sèvre Niortaise (reproduction de la huppe fasciée, présence de la chouette effraie et de la chouette chevêche). La baisse rapide et précoce des niveaux d'eau limite l'intérêt potentiel du site pour la loutre et les frayères à brochet.

Ce site reste intéressant pour les amphibiens (crapaud calamite, rainette verte, pélodyte ponctué).

Le canal de la Banche est un axe de déplacement pour la loutre qu'elle fréquente régulièrement ; ce canal héberge également, l'anguille, le brochet ainsi que d'autres cyprinidés. Des vanneaux huppés se posent régulièrement sur les cultures et prairies riveraines.

Sur ses berges enherbées se développent des orchidées telles que l'ophrys abeille.



## SECTEUR D

Ce secteur se développe sur les communes de MARANS, ANDILLY et LONGÈVES. Compris entre le canal de la Brune et la limite de la commune de SAINT-OUEN d'AUNIS, interceptant le marais Torset, il constitue une transition entre le Marais Poitevin et le plateau d'Aunis.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- Six habitations ou fermes sont disséminées en bordure du marais Torset et sur le plateau : Petit Réhon, Réhon, l'Anneray, Malzay, Torset, Petit Pouzeau.
- Les quartiers de Pouzeau et la Beloterie au nord du bourg de LONGÈVES sont interceptés par le fuseau.

### AGRICULTURE

- Quatre sièges d'exploitation se situent dans et en limite du fuseau : Belle Demeure, Rehon, Malzay, l'Anneray.
- De grandes parcelles drainées sont interceptées transversalement, en marais desséché.
- Les parcelles sont morcelées et irriguées sur le plateau calcaire.
- Les céréales sont les productions dominantes, sauf en marais Torset où l'élevage domine avec prairies et culture de maïs-fourrage.

### PATRIMOINE

- Le complexe hydraulique du canal du Curé et de ses tributaires, avec la Bonde de Rehon comme emblème, constitue un patrimoine de mise en valeur du marais.
- Douze sites archéologiques, la plupart en bordure de l'ancienne «baie» de Torset, sont concernés par le fuseau de 1 000 m.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Les marais desséchés de Saint-Michel offrent des vues lointaines.
- Le rebord nord du plateau d'Aunis avec les marais bocagers de Torset (Est) et les Mares de Sérigny (Ouest) constitue une zone de transition sensible.
- Les mares de Sérigny sur la commune d'ANDILLY constituent une relique de marais mouillés bocagers dans les marais desséchés.
- Le marais de Torset (ou Torxé) sur la commune de LONGÈVES qui pénètre plus profondément, sur près de trois kilomètres, dans les reliefs du plateau d'Aunis.
- Le plateau agricole ouvert d'Aunis longeant les marais de Torset jusqu'à LONGÈVES offre également des vues lointaines.



Le Marais de Torset, vu depuis l'aplomb de Pouzeau (Longèves)

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le plateau d'Aunis comporte la nappe aquifère du Kimméridgien, intensément exploitée par l'agriculture.
- La bonde de Réhon alimente les mares de Sérigny à partir du Curé.
- Le canal central du marais de Torset évacue dans le canal de la Marquise par un siphon qui passe sous le canal du Curé. Il n'y a pas de drainage dans le marais de Torset.
- Le marais desséché est protégé par des digues et comprend 3 types de canaux (primaires, secondaires, tertiaires).
- Des habitations de Sérigny, situées en aval du fuseau près du canal d'Andilly sont établies en zone inondable.

Les Gestionnaires du réseau de surface sont l'association syndicale Saint-Michel, l'association syndicale d'Andilly, le SIAH du Curé, le syndicat mixte de coordination hydraulique Nord-Aunis.

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

Le Marais Torset, d'une unité assez homogène, inscrit à l'inventaire ZICO et désigné en ZPS et PSIC, est un marais bocager avec réseau de canaux aux berges herbeuses ou boisées (haies arborées, bosquets), prairies mésophiles et humides, cultures. Cet ensemble présente une structure favorable à l'accueil d'une faune diversifiée et d'une flore typique des zones humides (hottonie des marais, renoncule à feuille d'aphioglosse).

Le vison d'Europe pourrait être potentiellement présent, celui-ci était signalé sur le canal du Curé en 1992.

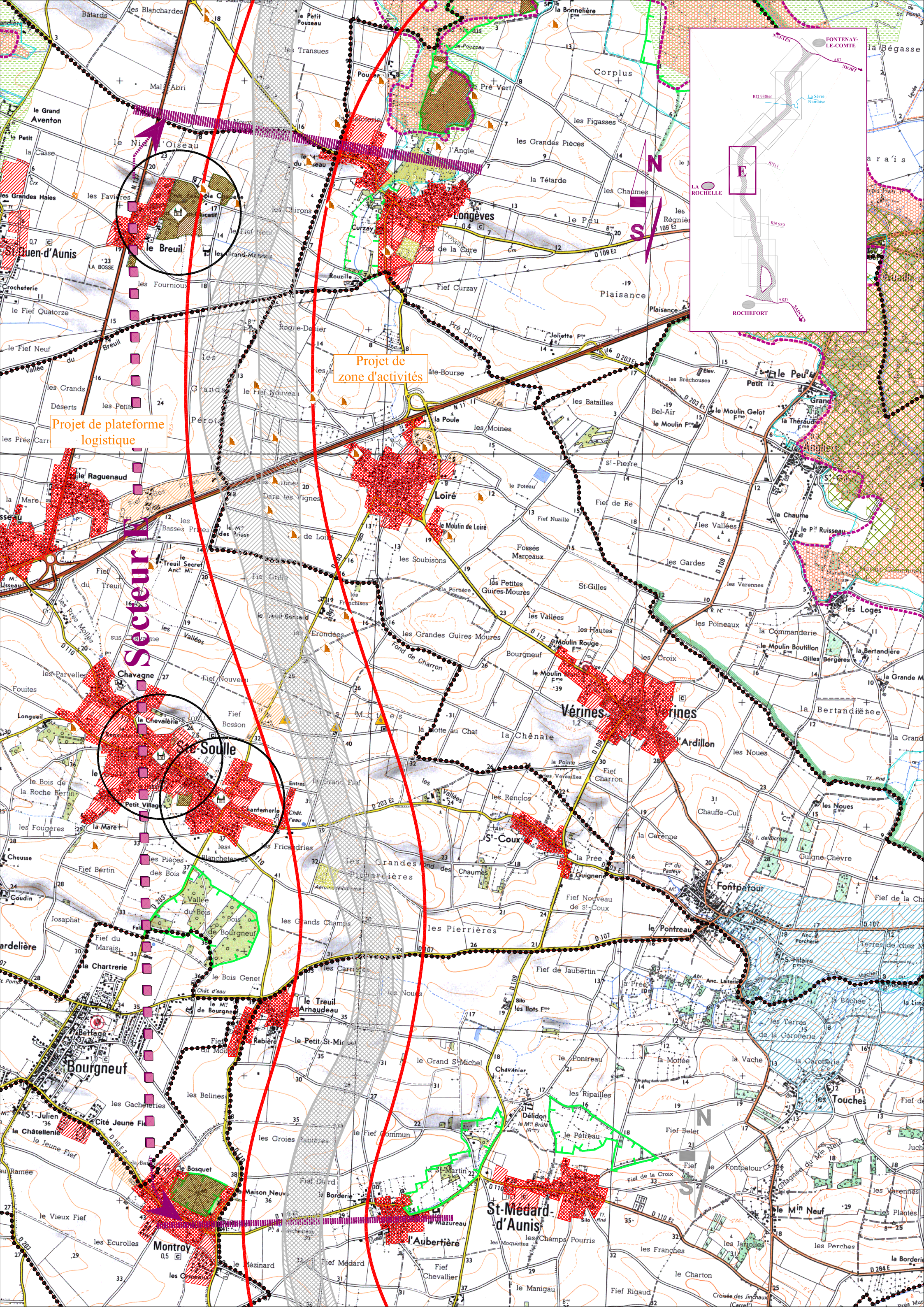
Le chevreuil est bien représenté sur le secteur.

Le cuivré des marais, lépidoptère vivant dans les marais environnants, pourrait potentiellement être présent sur le marais Torset.

Des populations d'amphibiens vivent sur le secteur de prairies humides (grenouille verte, grenouille agile, rainette arboricole et méridionale, crapaud calamite, crapaud commun, triton palmé)

Le secteur des Mares de Sérigny, inventorié en ZNIEFF, est également un marais bocager (à l'ouest du fuseau). Cet ensemble présente également une structure favorable à l'accueil d'une faune diversifiée (dont la description a été faite pour le Marais Torset), bien que ce secteur subisse des bouleversements dus à une évolution anthropique.

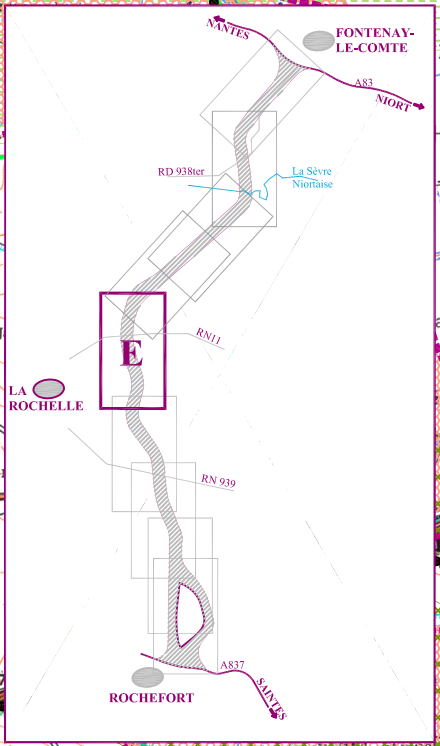
Le canal du Curé et abords forment un corridor biologique entre ces deux marais. Le canal accueille un peuplement piscicole intéressant dont la vandoise commune, l'anguille et le brochet (avec existence de frayères soumises aux conditions hydriques).



Projet de plateforme  
logistique

Projet de  
zone d'activités

Secteur



## SECTEUR E

Ce secteur se développe sur les communes de LONGEVES, SAINT-OUEN D'AUNIS, VERINES, SAINTE-SOULLE et SAINT-MEDARD D'AUNIS. Il se situe sur le plateau d'Aunis entre les villages à l'habitat bien regroupé.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- L'habitat est disséminé sur le plateau :
    - Le bourg de LONGÈVES et le hameau du Breuil de part et d'autre du fuseau.
    - Le village de Loiré (VÉRINES).
    - L'agglomération de SAINTE-SOULLE et ses hameaux, Les Vallées et Saint-Coux.
    - Le bourg de MONTROY et les gros hameaux du Treuil-Arnaudeau et de l'Aubertière (SAINT-MÉDARD d'AUNIS) de part et d'autre du fuseau.
    - Trois habitations ou fermes isolées sur le plateau : le Moulin des Prises, le Treuil-Bernard.
  - Un institut médico-éducatif est implanté au Breuil (SAINT-OUEN D'AUNIS).
  - La zone artisanale de Raguenaud (SAINTE-SOULLE) est proche du fuseau. ( la zone NA est interceptée )
  - La communauté d'agglomération de La Rochelle a un projet de plate-forme logistique dans le quadrant formé par la RN 137 et la RN 11 au nord-est du Raguenaud (SAINTE-SOULLE).
  - La communauté de communes de la plaine d'AUNIS a un projet de zone d'activités au Nord de la RN 11 sur VÉRINES.
  - Un terrain d'aéromodélisme équipé est installé, au sud-est de l'agglomération de SAINTE-SOULLE, au lieu-dit les Grandes Pichardières. Ce terrain a reçu l'agrément de la préfecture et est classé en zone de loisirs.
  - Les dépôts d'explosifs de la société Nobel installés sur la commune de SAINTE-SOULLE comprennent deux dépôts d'explosifs à usage civil (carrières, travaux publics) ainsi qu'un dépôt de détonateurs près des bureaux. Ces deux dépôts sont ceinturés de butte de terre et comportent comme le dépôt de détonateurs les systèmes de sécurité et de surveillance nécessaires. Les dépôts sont assortis de zone de danger de Z1 à Z5 en fonction des risques encourus par les personnes et les biens (Z1 étant le secteur central présentant le plus grand risque).
- La réglementation n'autorise pas le passage d'un axe routier important à l'intérieur de la zone Z4 dont les rayons sont ici de 710 m pour le dépôt Est et de 531 m pour le dépôt central. Ces rayons sont incompatibles avec tout tracé dans le fuseau de 1 000 m. Une étude de danger a donc été engagée afin de réduire ces zones de danger (confère chapitre IV – 1.2. Impacts localisés et mesures d'insertion sur le secteur E).

## AGRICULTURE

- Cinq sièges d'exploitation se situent dans et en limite du fuseau : Moulin du Roseau, Grands Maisons, Treuil-Bernard, Chantemerle, l'Aubertière.
- Les parcelles sont de taille moyenne mais les structures bien regroupées sauf à l'est de SAINTE-SOULLE.
- La céréaliculture est dominante avec irrigation locale.

## PATRIMOINE

Le patrimoine est représenté par :

- La motte castrale, inscrite, du Breuil (périmètre de protection intercepté).
- L'église, classée, de SAINTE-SOULLE (périmètre tangenté).
- 10 sites archéologiques disséminés sur le plateau.

## PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Le plateau agricole ouvert d'Aunis offre la perception lointaine des villages ou hameaux (Le Breuil, Loiré, SAINTE-SOULLE, Le Treuil Arnaudeau, MONTROY, L'Aubertière) et quelques boisements (Le Breuil, Bourgneuf, Montroy).

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

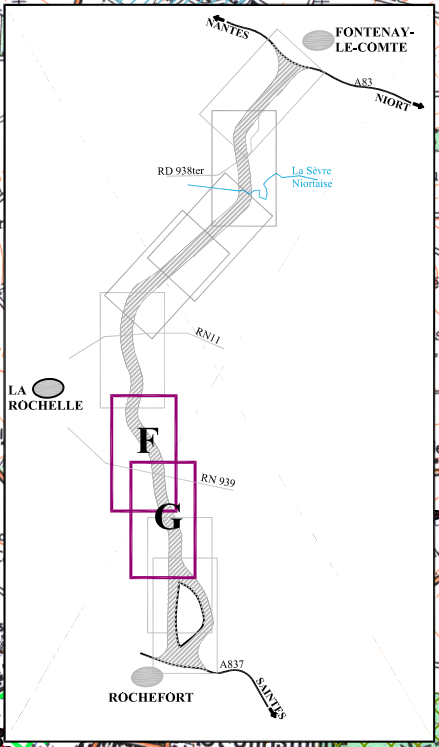
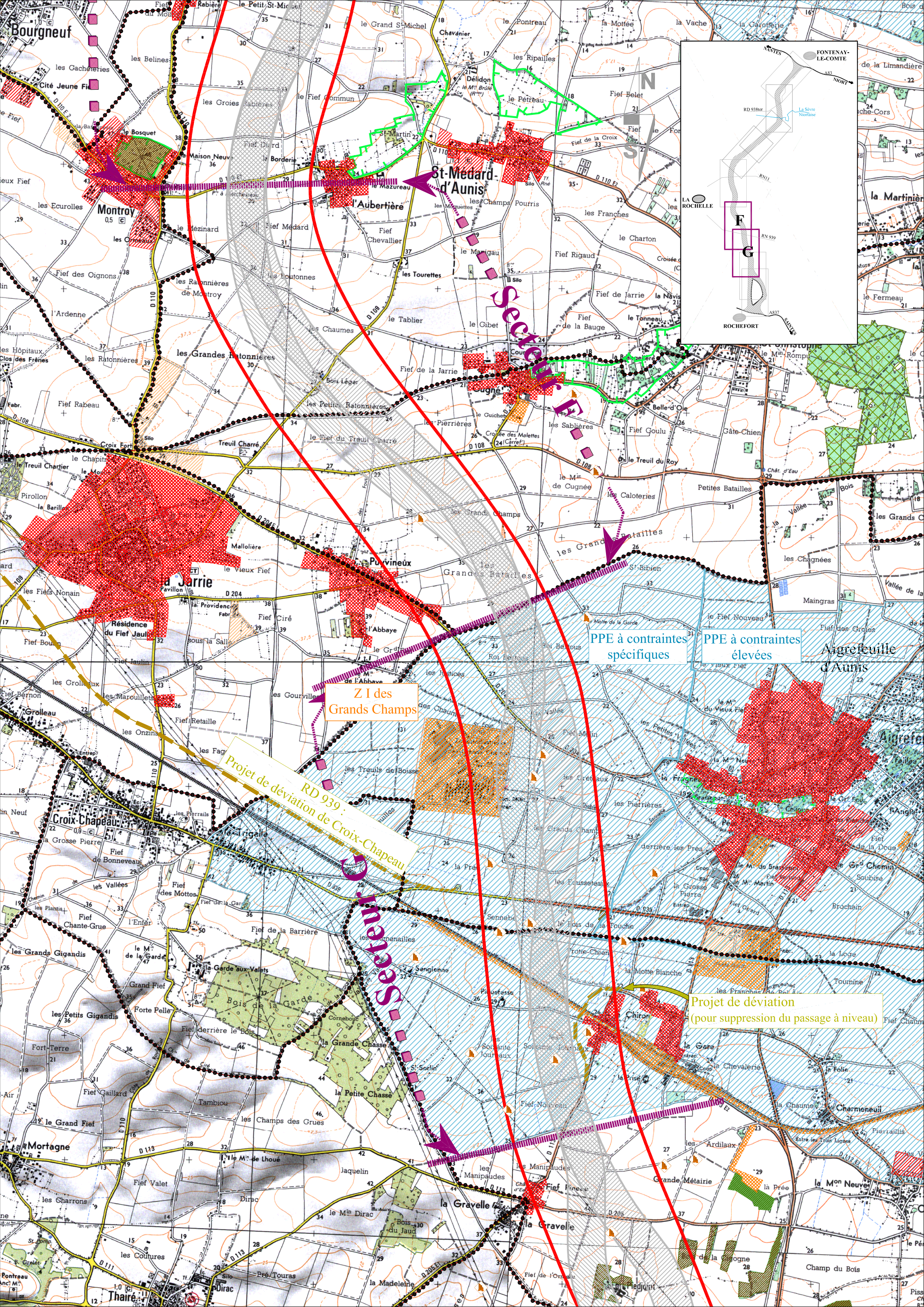
- Le plateau d'Aunis comporte la nappe aquifère du Kimméridgien, exploitée.
- Le fuseau se situe dans les bassins versants de la Courante qui se jette dans le canal de Marans et du Machet qui se jette dans le Virson, affluent du Curé. *Le gestionnaire du Machet est le syndicat d'Aigrefeuille.*

## MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

Secteur de plaine et de grandes cultures, ce biotope pauvre, peu diversifié et anthropisé, ne présente pas une richesse particulière au niveau de la faune et de la flore.



Vue aérienne vers la RN 11, entre la Z.A. Du Raguenaud et Loiré, depuis l'aplomb du Treuil-Bernard



St-Médard-d'Aunis

L'Aubertière

Montroy

Puivineux

la Jarrie

Résidence du Fief Jaulin

ZI des Grands Champs

PPE à contraintes spécifiques

PPE à contraintes élevées

Projet de déviation de Croix-Chapeau

Projet de déviation (pour suppression du passage à niveau)

Croix-Chapeau

Mortagne

la Gravelle

Thaïré

la Mon Neuve

## SECTEURS F ET G

Ces deux courts secteurs sur le plateau d'AUNIS se développent sur les communes de SAINT-MÉDARD D'AUNIS, SAINT-CHRISTOPHE et LA JARRIE très faiblement, d'AIGREFEUILLE D'AUNIS et du THOU.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- L'habitat est disséminé sur le plateau :
- Le bourg de MONTROY et le gros hameau de l'Aubertière (SAINT-MÉDARD d'AUNIS) en limite nord du fuseau.
- Le gros hameau de Puyvineux (SAINT-CHRISTOPHE et LA JARRIE).
- Le gros hameau de Cagné (SAINT-CHRISTOPHE et SAINT-MÉDARD D'AUNIS) à 400 m à l'Est du fuseau.
- Une habitation isolée sur la plaine : Bois-Léger.
- Le gros hameau de Chiron (LE THOU).
- Une ferme habitée isolée : Piquefesse
- La zone d'activités des Grands Champs (AIGREFEUILLE D'AUNIS) est en voie d'abandon. Quelques activités y subsistent dont une entreprise de construction de bâtiments industriels. La station d'épuration d'AIGREFEUILLE y est implantée.
- Le Conseil Général de Charente-Maritime a un projet d'aménagement de la RD 939 entre la rocade de LA ROCHELLE et SURGÈRES : localement sont projetées la déviation de CROIX-CHAPEAU à l'Ouest du fuseau et celle de PUYDROUARD à l'Est.
- Les collectivités locales et RFF ont le projet d'amélioration de la ligne ferroviaire PARIS-LA ROCHELLE dans le secteur : suppression du passage à niveau du Chiron entraînant la déviation routière du village.

### AGRICULTURE

- Cinq sièges d'exploitation sont situés dans le hameau de Puyvineux (hors fuseau).
- Les parcelles et structures sont morcelées au Nord sauf à proximité de Bois Léger.
- La céréaliculture est dominante.
- Un siège d'exploitation se situe dans le fuseau : Piquefesse
- Le parcellaire est de taille moyenne mais relativement bien regroupé au Sud.

### PATRIMOINE

- Neuf sites archéologiques sont interceptés par le fuseau.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Le plateau agricole ouvert d'Aunis offre la perception lointaine de quelques villages ou hameaux (MONTROY, L'Aubertière, Cagné et Puyvineux, LA JARRIE, AIGREFEUILLE, Gare du Chiron).
- Les deux infrastructures linéaires, la RD 939 et la ligne ferroviaire PARIS-LA ROCHELLE marquent le paysage.
- Les bâtiments en délabrement de la zone des Grands Champs, ancien hôpital militaire se voient de très loin sur le plateau et constituent une verrue dans le paysage.

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le sous-sol d'Aunis renferme la nappe aquifère du Kimméridgien, exploitée par l'agriculture et localement pour l'alimentation en eau potable.
- Le fuseau de 1 000 m intercepte le périmètre de protection éloigné à contraintes spécifiques du captage de Frace (AIGREFEUILLE d'AUNIS). Dans le PPE, deux zones sont définies l'une à contraintes élevées, l'autre à contraintes spécifiques intéressant le bassin topographique d'alimentation de la nappe. Sont interdits le stockage d'engrais et l'épandage de purin, autorisées les réserves d'hydrocarbures enterrées contrôlées. Défini dès 1976, ces protections font l'objet d'une nouvelle expertise par un hydrogéologue agréé en vue de la mise à l'enquête publique.

Les données du captage sont les suivantes :

- débit journalier : 300 m<sup>3</sup> mais potentiel de 2 000 m<sup>3</sup>,
- interconnexion avec le feeder sud Charente, la motte permettant la dilution des nitrates,
- desserte des réseaux communaux d'Aigrefeuille et du Virson, soit 3 600 habitants.

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

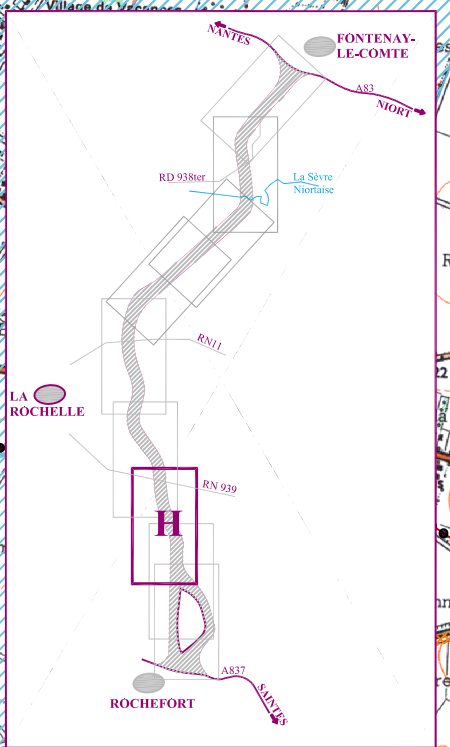
Secteur de plaine et de grandes cultures ce biotope pauvre, peu diversifié et anthropisé, ne présente pas une richesse particulière au niveau de la faune et de la flore.



Vue aérienne vers le Nord entre Montroy et l'Aubertière  
(St Médard d'Aunis)

Projet de déviation de Croix-Chapeau  
RD 939

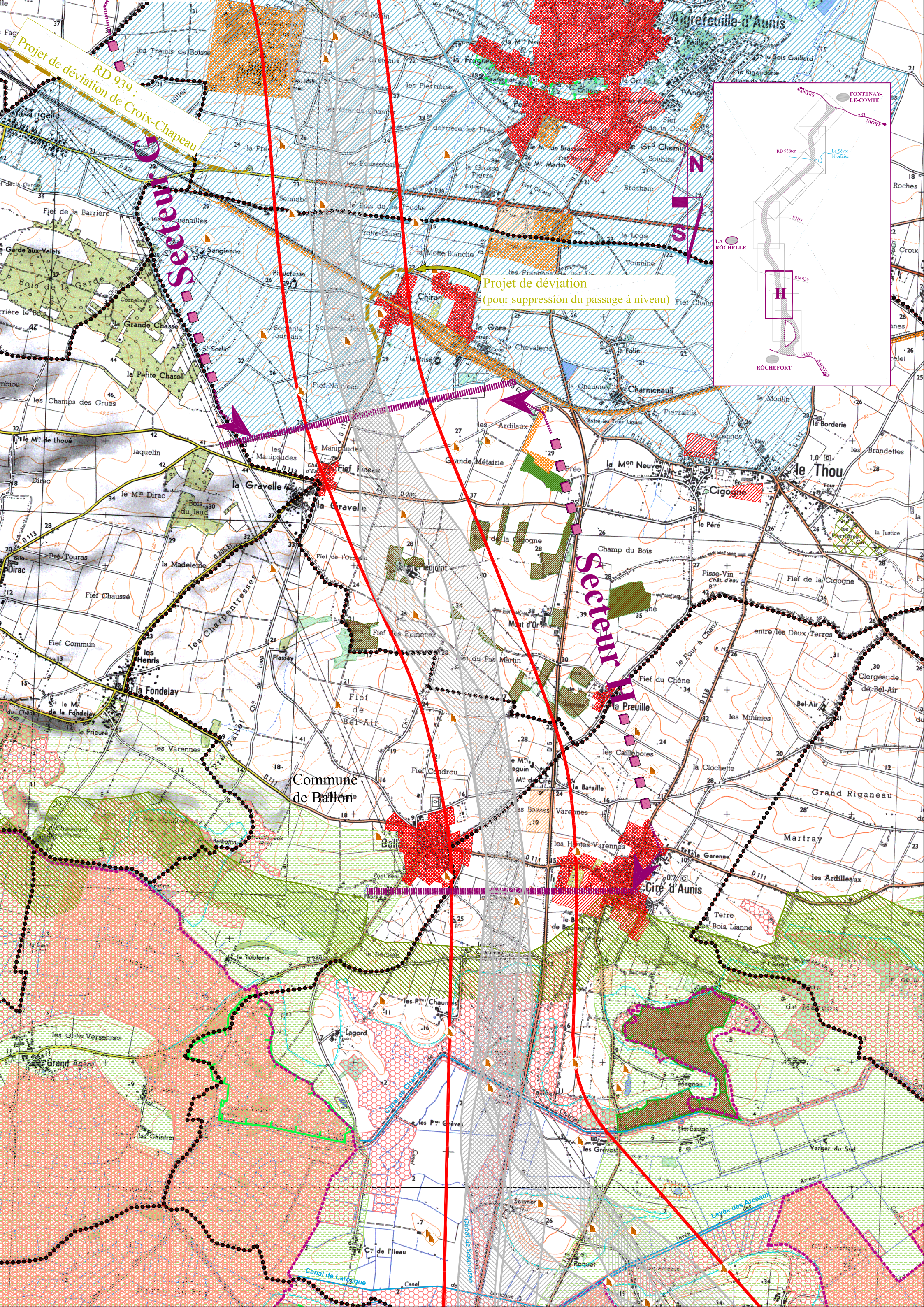
Projet de déviation  
(pour suppression du passage à niveau)



Secuteur

Secuteur

Commune de Ballon



## SECTEUR H

Ce court secteur, en limite sud du plateau d'Aunis se développe sur les communes de LE THOU, BALLON et CIRÉ D'AUNIS.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

L'habitat est représenté par :

- Le gros hameau de la Gravelle (LE THOU).
- Les bourgs de BALLON et CIRÉ D'AUNIS de part et d'autre du fuseau et les cinq habitations isolées entre ces bourgs.
- Deux fermes habitées de Piedjoint.
- La zone artisanale de CIRÉ D'AUNIS, implantée près de la RD 5, est interceptée par le fuseau.



Vue aérienne vers le Sud-Est, entre Ciré d'Aunis et Ballon

### AGRICULTURE

- Neuf sièges d'exploitation se situent dans et à proximité du fuseau : La Gravelle (3), Piedjoint (2), Mont d'Or, bourg de BALLON (3).
- Le parcellaire et les structures sont bien regroupés au Nord du secteur, morcelés au sud.
- La céréaliculture est prépondérante ; irrigation et drainage localisés.

### PATRIMOINE

- Trois sites archéologiques se situent dans le fuseau de 1000 m.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

Le plateau agricole ouvert d'AUNIS est ici ponctué de petits boisements et de bourgs et gros hameaux (La Gravelle, BALLON, CIRÉ D'AUNIS).

### EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le plateau d'Aunis comporte une nappe calcaire exploitée par l'agriculture. Comme sur l'ensemble du plateau d'Aunis, les écoulements superficiels sont inexistant en été. En période de pluie, des écoulements temporaires se forment.

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

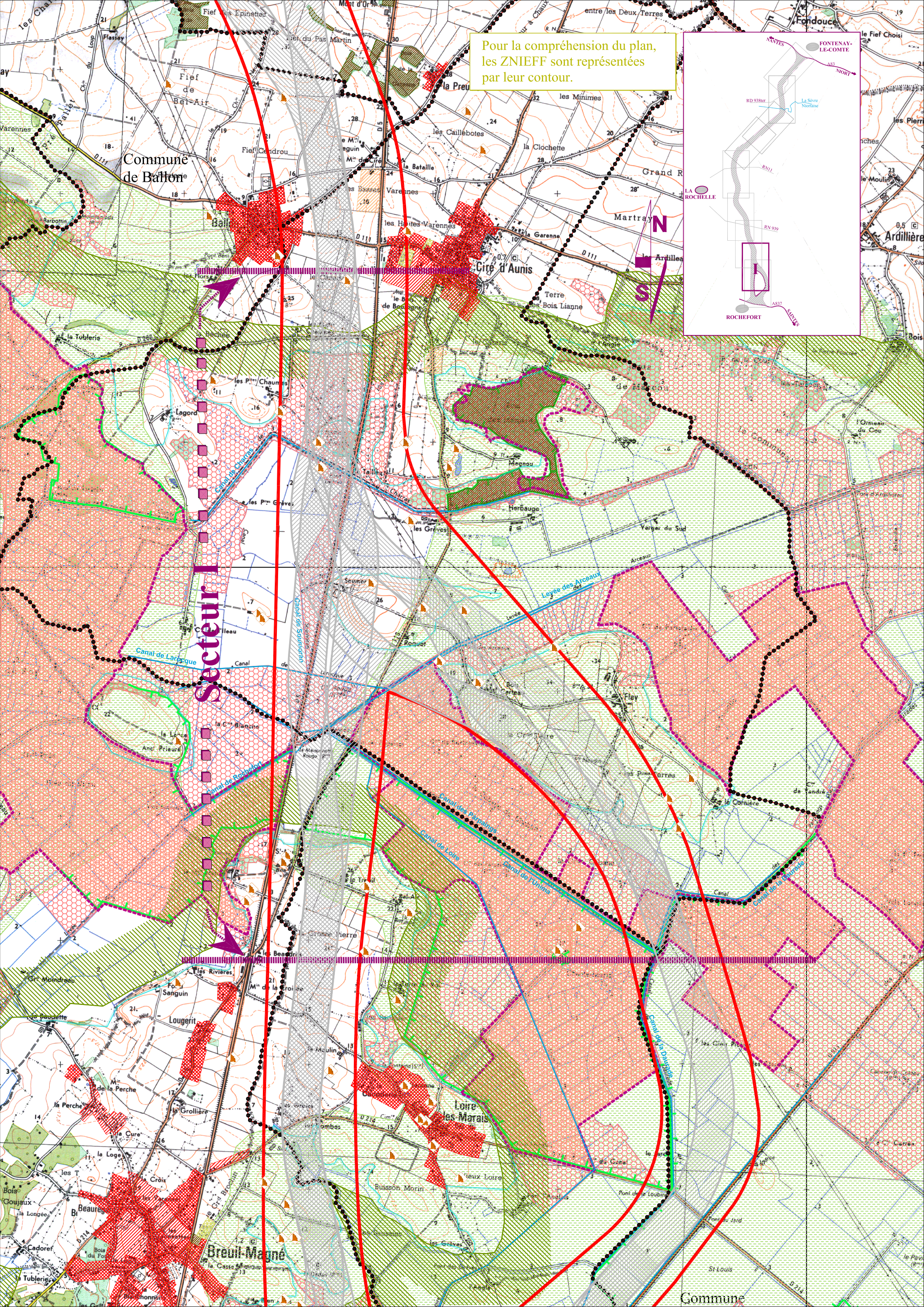
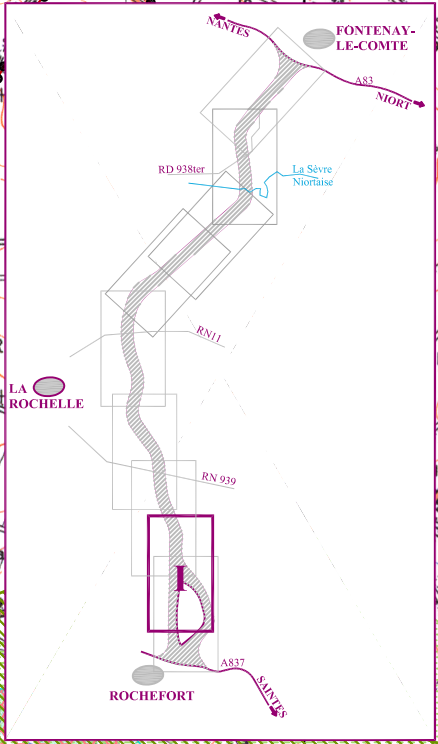
Les boisements de « la Cigogne » et du « Fief du Pas Martin » se composent de feuillus dont les essences dominantes sont le chêne pédonculé et le chêne pubescent. La diversité des essences (une vingtaine au minimum) et la structure de ces boisements, la présence de nombreux arbres âgés (niche écologique pour petits mammifères, chiroptères, insectes : lucane cerf-volant) rendent ce milieu intéressant. Il est également fréquenté par les chevreuils (voire les sangliers) et l'avifaune (rapaces)

Les boisements de la Gravelle et de la Preuille, isolés dans la plaine, abritent la couleuvre verte et jaune et la vipère aspic.



Vue aérienne des bosquets du Fief du Pas Martin, Piedjoint (Le Thou)

Pour la compréhension du plan, les ZNIEFF sont représentées par leur contour.



## SECTEUR I

Ce secteur, qui se développe sur les communes de CIRÉ D'AUNIS, BREUIL-MAGNÉ et LOIRE-LES-MARAIS, se situe sur la partie nord du marais de ROCHEFORT.

Le fuseau est ici dédoublé en deux, à l'ouest et à l'est de LOIRE-LES-MARAIS.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

L'habitat est implanté sur le bord du plateau d'Aunis et sur les «îles» calcaires :

- La frange sud du bourg de CIRÉ D'AUNIS.
- Deux habitations ou ferme isolées au nord de l'île de LOIRE : Saint Mur, le Treuil.
- Une habitation et une ferme habitée près du canal de Charras : La Taillée, Herbauges.
- Deux habitations isolées sur l'île de Soumoran.
- Une habitation isolée et le gros hameau de Flay (celui-ci hors fuseau) sur l'île de Flay.

### AGRICULTURE

- Cinq sièges d'exploitation se situent dans ou à proximité des fuseaux : Majouroo, La Taillée, Les Grèves, Flay (2).
- Le parcellaire est morcelé sur le plateau.
- Le parcellaire est de grande taille et est bien regroupé dans le marais et l'île de LOIRE-LES-MARAIS.
- Le drainage et l'irrigation sont assurés à l'aide du réseau de canaux.
- La céréaliculture est prépondérante.
- Les prairies naturelles sont importantes en marais mouillé et subsistent localement en marais desséché.

### PATRIMOINE

- Le complexe hydraulique des canaux et leur système de régulation constituent un patrimoine de la mise en valeur des marais.
- Seize sites archéologiques sont interceptés par le fuseau ou situés à proximité ; une dizaine de sites en bordure du rivage d'anciennes îles (Soumoran, Flay, nord de LOIRE-LES-MARAIS) sont représentatifs d'une zone géographique archéologique sensible.

### PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

- Le rebord sud du plateau d'Aunis présente une frange bocagère : cette zone de bocage se trouve à la transition du plateau d'Aunis/marais de Rochefort au sud de BALLON / CIRÉ D'AUNIS, avec la rectitude du canal de Charras.
- Les anciennes îles marines dominant le marais rochefortais de leurs dix à trente mètres de hauteur. Leurs «rivages» souvent abrupts leur confèrent encore plus de présence. De dimensions variées, ces îles sont toutes habitées : Soumoran / Le Roquet, Flay et Ludène, plus petites sont parfois le siège d'un à deux centres d'exploitation agricole. Sur l'île de BREUIL-MAGNÉ / LOIRE-LES-MARAIS, de loin la plus importante, les constructions s'alignent le long de toutes les petites voiries. Les parcelles agricoles sont généralement de grandes dimensions et ouvertes : les haies bocagères relativement rares se positionnent plus fréquemment en limite de relief. Cependant, on constate des reliquats de bocage et plusieurs petits boisements agrémentant la partie Sud de BREUIL-MAGNÉ. La RD 5 tranche le relief de l'île de BREUIL-MAGNÉ de forts déblais où le calcaire apparaît sous une végétation colonisatrice. Un réseau de lignes électriques à très haute tension descend des coteaux d'Aunis profite pour s'appuyer sur le relief de l'île de Flay pour atteindre enfin TONNAY- CHARENTE après avoir traversé les marais Est de ROCHEFORT.
- Les circuits cyclables du canal de Charras, du cœur des îles, de la petite Flandre rochefortaise ainsi que le sentier de Ludène.

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

- Le réseau hydraulique du marais desséché se présente sous l'angle d'un plan d'eau étagé (variation maximale des cotes 0.80 sur le réseau interne du marais à 1.20 m aux exutoires). L'écoulement est uniquement gravitaire : en hiver, montée de la nappe et écoulement excédentaire des parcelles vers le réseau ; en été, abaissement de la nappe et alimentation des canaux depuis la Charente (Pont Rouge) pour maintenir les niveaux.
- Les canaux primaires et secondaires principaux qui participent à l'alimentation et au drainage sont les suivants :
  - Le canal de Charras (objectif de qualité 1B), le canal de Soumoran (liaison entre le canal de Charras et le canal de Larocque)
  - La levée des Arceaux, le canal de Rochefort (objectif de qualité 1B).
  - Le canal de la Daurade, écoures principal, organe de réalimentation, le canal des Parpaings et le canal de l'UNIMA au tracé parallèle, ainsi que le canal de Loiré dans le fuseau Ouest.
- Le croisement des canaux Parpaings – Arceaux, l'angle des canaux de Rochefort et de l'UNIMA et la jonction des canaux de la Daurade et de l'UNIMA sont fortement instrumentés (portes).
- Au nord du canal de Charras, le marais est mouillé, alimenté par le canal et des sources.
- Les bassins de lagunage de CIRÉ D'AUNIS sont interceptés par le fuseau.
- Une pisciculture à Herbauges (élevage et loisirs) se situe à proximité du fuseau Est (étangs de loisirs tangentés).

*Les gestionnaires des réseaux de surface sont les associations syndicales des marais de Charras, du Nouveau Ciré, de Breuil Magné, du Vieux Ciré et de Loire les Marais.*

### MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

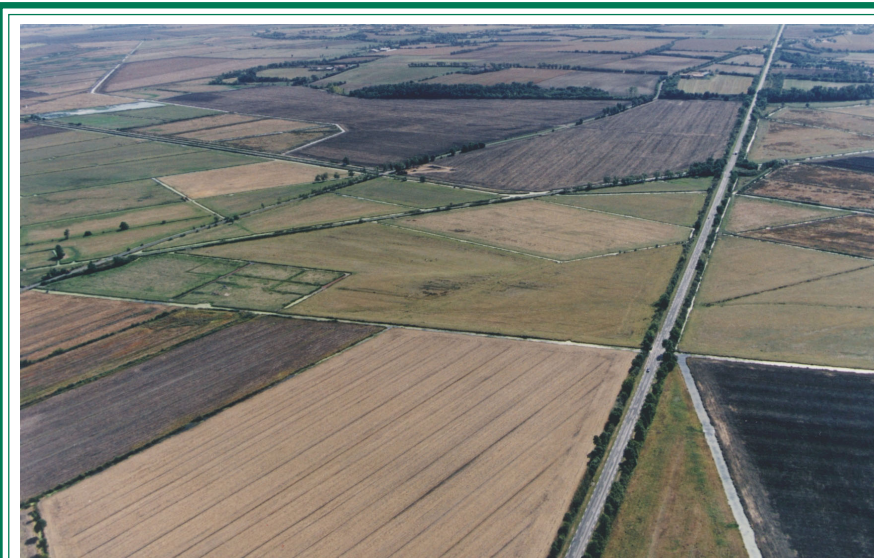
Le Marais de Rochefort est inscrit, en bonne partie, aux inventaires ZNIEFF et ZICO et désigné en ZPS, projets de ZPS, PSIC.

En connexion avec le canal de Charras, le secteur de « Terrier Chevrier », aux milieux diversifiés, est occupé par une ancienne carrière en bonne partie comblée par des dépôts récents de matériaux inertes, une mare, une roselière, une pelouse calcicole à orchidées, des boisements de feuillus et des haies arborées, des bosquets, des friches, des prairies mésophiles ou humides.

Les alentours de la décharge sont un lieu de reproduction et d'alimentation pour l'avifaune. Parmi les espèces observées : la pie-grièche écorcheur, le milan noir, le busard saint Martin, la huppe fasciée, la tourterelle des bois.

La rainette méridionale se reproduit sur ce même secteur (mare).

Le chevreuil et le sanglier utilisent le chemin de halage du canal de Charras pour leurs déplacements entre « la Taillée » et « Terrier Chevrier », deux lieux où ils se trouvent.



Vue aérienne vers le Sud du Marais de Rochefort traversé par la RD 5



Le canal de Charras est fréquenté par la loutre et vraisemblablement par la cistude d'Europe.

Ce site est également intéressant pour sa flore : deux habitats inscrits à l'annexe I de la directive européenne, une mare à characées et la pelouse à orchidées (9 espèces au minimum). Ces deux habitats sont actuellement dégradés par des dépôts de remblais tous venants. L'ensemble de la Taillée est composé d'un bocage avec des prairies sèches à humides, des friches arbustives, des bosquets et des haies arborées.

Ce site présente un intérêt important du fait de sa composition floristique (Orchis des marais, jonc strié, Renoncule à feuille d'ophioglosse, Xéranthème cylindrique), de sa structure bocagère, de la variabilité de ses conditions hydriques et de ses échanges écologiques avec le marais de Rochefort et le bois des Mornards (reproduction du héron pourpré).

L'avifaune est bien représentée sur le secteur : pie-grièche écorcheur, milan noir, buse variable, héron pourpré, tourterelle des bois, phragmite des joncs.

Une petite population de lucanes cerf-volant est présente dans un bosquet comprenant de nombreux arbres âgés.

En liaison avec le canal de Charras ce site pourrait accueillir la loutre et servir de frayère à brochets.

Le canal de Charras, très fréquenté par les pêcheurs, représente un intérêt piscicole indéniable (carnassiers, cyprinidés, anguilles).

La « Butte de Flay » et les coteaux de « la Grande Terre » sont composés de coteaux calcaires, de friches herbacées et buissonneuses, de sources, de prairies mésophiles à humides en pied.

Ces coteaux, non cultivés sur les pentes, sont en cours de colonisation par les ligneux ; ils représentent pour l'instant une flore riche et d'intérêt patrimonial (Inule à feuille de Spirée, Catananche bleue, Carthame laineux, Chardon sans épines ...).

L'exposition sud, face au marais de Rochefort leur confère un rôle important pour l'avifaune (milan noir, faucon hobereau, pie-grièche écorcheur, bondrée apivore, tarier pâtre, cisticole des joncs...). Le pied des coteaux constitue une lisière très fréquentée par de nombreux mammifères (genette, belette, renard, putois, etc.) et des amphibiens qui séjournent dans les canaux, mares et prairies du secteur (grenouille verte, rainette arboricole et méridionale, grenouille agile, triton palmé).

Le lézard des murailles et la vipère aspic semblent communs sur la butte. La cistude d'Europe pourrait être présente à proximité de ces canaux.

Les secteurs de « La Cabane de Chaban » et « La Grande Cabane », présentant une bonne diversité de milieux, sont occupés par des prairies mésophiles à humides, des haies arbustives, des roselières, des formations de mares dans les petites dépressions du terrain, des fossés et canaux et des cultures (très peu).

Les formations végétales hygrophiles, particulièrement riches sur les prairies ou en bordure et le réseau assez dense de petits fossés (axes de déplacement) sont favorables à l'accueil de la faune.

L'avifaune y est nombreuse : milan noir, busard cendré, hibou des marais, aigrette garzette, cigogne blanche, héron pourpré, martin-pêcheur, héron garde-bœufs, guifette noire, migrateurs limicoles... Ces lieux lui servent à la fois pour la migration, la reproduction, l'alimentation.

Les mammifères tels que le chevreuil et la loutre sont bien présents sur ces secteurs (particulièrement pour cette dernière sur le canal de la Daurade et ses canaux annexes).

Les canaux, les mares et les prairies humides hébergent la rainette arboricole, la rainette méridionale, le péléodyte ponctué...

L'anguille et le brochet (frayères probables) fréquentent les canaux; la présence potentielle de la cistude n'est pas à écarter.

Le cuivré des marais (papillon) trouve une humidité et des formations herbacées favorables à sa reproduction et à son développement.

La flore est représentée entre autres par une station de pesses d'eau, de renoncules à feuille d'ophioglosse et d'herbiers à characées dans les petits fossés.

Tous les secteurs ci-dessus étudiés favorisent les connexions entre l'ouest et l'est du marais de Rochefort

## SECTEUR J

Ce secteur, qui se développe sur les communes de BREUIL-MAGNÉ, LOIRE-LES-MARAIS, MURON, ROCHEFORT et TONNAY-CHARENTE, se situe dans la partie sud du marais de Rochefort.

Il est ici dédoublé en deux fuseaux à l'ouest et à l'est de l'île de LOIRE-LES-MARAIS.

### URBANISME – EQUIPEMENTS – HABITAT

- L'habitat est représenté par :
- L'agglomération de BREUIL-MAGNÉ et ses hameaux, Bois Rambaud et Grand Brochin.
- Le bourg de LOIRE-LES-MARAIS et ses lotissements à l'est, la Cacoderie, Joli Bois.
- Trois habitations ou fermes isolées entre ces bourgs : Le Moulin, Les Combes, Les Groies.
- Six habitations ou fermes isolées : Chartres, Grand Prée, Les Grenons (ouest), Pont Tord (centre), Le Jard (est).
- six habitations isolées des Epinettes et de la Ridellerie :
- Un terrain d'accueil des gens du voyage se situe près de la RD 911,
- Les zones industrielles de ROCHEFORT et TONNAY-CHARENTE sont implantées au sud de A 837.
- Le presque-île calcaire de BREUIL-MAGNÉ et LOIRE-LES-MARAIS est une zone possible d'extension de l'urbanisation de l'agglomération rochefortaise, enclavée entre Charente et marais.

### AGRICULTURE

- Six sièges d'exploitation se situent dans et à proximité du fuseau (fuseau ouest et partie sud) : Les Combes, Les Groies, Bois Rambaud, Les Grenons, Chartres, La Ridellerie.
- A l'est, les exploitations sont de grande surface et de grand parcellaire avec sièges situés hors commune; le gypsage des sols a permis leur valorisation agricole.
- A l'ouest, les exploitations sont de taille plus petite en allant du marais vers les terres hautes, bien regroupées dans l'ensemble.
- La céréaliculture est dominante sur les terres hautes et les marais de l'est.
- Le drainage et l'irrigation sont assurés à l'aide du réseau de canaux.
- Les prairies naturelles restent dominantes dans le sud du marais.
- Une parcelle est en culture biologique aux Sausaies (fuseau ouest).

### PATRIMOINE

- Le complexe hydraulique des canaux et de leur système de régulation constitue un patrimoine de la mise en valeur des marais.



Vue aérienne du Marais de Rochefort Sud, depuis l'aplomb de Bois Rambaud (Breuil Magné)

## PAYSAGE, TOURISME-LOISIRS

-Les petits marais sud-ouest (Les Sausaies, l'Hirondelle, Les Prises, Les Portes) bordant l'île de BREUIL-MAGNÉ s'insèrent dans les reliefs calcaires.

-Les grands marais dégagés à l'est de LOIRÉ-LES-MARAIS, traversés par la RD 911, offrent des vues lointaines.

-Le rayonnement, depuis la Charente, des canaux de la levée des Grenons, de la Daurade, de Saint-Louis et de Genouillé est intercepté par l'autoroute A 837. Ce rayonnement n'est vraiment observable que d'avion.

-Depuis l'autoroute A 837, sont bien visibles les zones d'activités et localement à l'arrière de ROCHEFORT et de TONNAY-CHARENTE. Se profilent au loin le pont transbordeur et le viaduc de la RD 733 sur la Charente.

## EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Le réseau hydraulique du marais desséché se présentant sous l'angle d'un plan d'eau étagé comprend les canaux primaires suivants :

### ouest

- Levée des Grenons et canal de Loire. Alimentation à partir de Pont Rouge en été et évacuation en hiver.

*Les gestionnaires du réseau de surface sont les associations syndicales des marais de LOIRÉ-Les-Marais et de la Grande Prée Chartres.*

### est

- Canaux de la Daurade (objectif de qualité 1B), des Longées, de Saint-Louis et de Genouillé. Alimentation à partir de Pont Rouge en été et évacuation en hiver.

*Les gestionnaires du réseau de surface sont les associations syndicales des Marais de Saint-Louis et de Genouillé Treize Prises.*

La connaissance des eaux souterraines du marais de ROCHEFORT a été approfondie par une instrumentation faite par le BRGM : il y a peu de communication entre le socle calcaire contenant la nappe aquifère du Kimméridgien et les sols superficiels de Bri, étanches. L'apport de la nappe du Kimméridgien provient de sources et suintements situés en périphérie du marais.

## MILIEU NATUREL, FAUNE-FLORE

Le Marais de Rochefort sur ce secteur a été étudié sur 2 parties :

### Partie ouest

Le secteur des « Sausaies » est composé de fossés, prairies, haies arborées, bosquets, petites roselières.

Cette zone bien qu'ayant subi, localement, de fortes modifications (assèchement de terrains pour mise en culture) n'en reste pas moins un milieu favorable à l'accueil de la faune dans son ensemble. L'aigrette garzette trouve dans les fossés son alimentation; les passereaux sont également bien présents, du fait de la diversité structurale du secteur.

Ce secteur de « Grand Prée – Bien Assis », est occupé par des prairies humides pâturées et des prairies de fauche, des fossés, des lacs de tonne, quelques haies arbustives et des cultures.

L'intérêt de ce secteur, qui montre une grande richesse en odonates et de fortes potentialités pour l'accueil de l'avifaune (milan noir, buse variable, pie-grièche écorcheur, aigrette garzette, cigogne blanche...), se rattache à ces prairies.

Les fossés sont souvent colonisés par la végétation aquatique dont hydrocharis des grenouilles et jonc fleuri ; la renoncule à feuille

d'ophioglosse se trouve sur les prairies humides. La végétation spécifique, de quelques prairies, est influencée par des remontées salines ; habitats inscrits à l'annexe I de la directive (jonçailles à trèfle marin et orge, prairies humides retro-littorales).

Le secteur du « Bois de Chartres » est occupé par un boisement diversifié (environ 10 espèces) et des prairies humides.

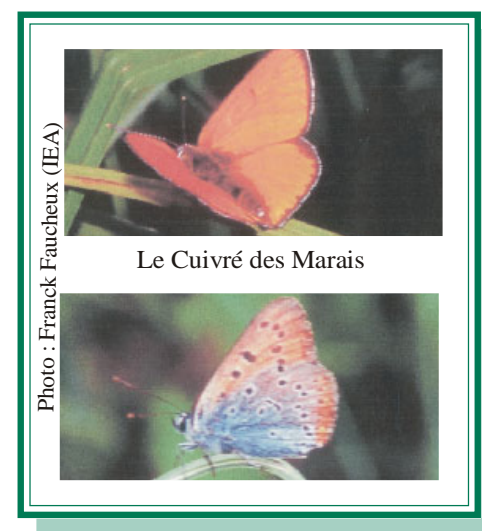
Par sa position dominante face au marais, il fournit un site d'accueil potentiel très intéressant pour les rapaces.

Le secteur « les Prises – les Portes – l'Ecluse » se compose de prairies mésophiles à inondables, pâturées et/ou fauchées, de quelques haies arbustives, du canal de LOIRÉ, de fossés souvent colonisés par la végétation aquatique, de lacs de tonne.

Ce secteur constitue le cœur d'une entité de marais humide située entre la butte de BREUIL-MAGNÉ et la RD911, axé sur le canal de LOIRÉ. Cette situation, les caractéristiques hydrologiques et les milieux rencontrés font de ce secteur une unité particulièrement diversifiée d'un point de vue faunistique et floristique, avec la présence d'espèces rares et protégées. L'accueil de la faune (tout taxons confondus) est très important.

Le cuivré des marais se rencontre sur les prairies humides du secteur, ainsi qu'un peuplement d'amphibiens assez riche (rainette verte, rainette méridionale, grenouille agile et grenouille verte).

La présence d'insectes xylophages est probable (non observés).



Le Cuivré des Marais

Lieu d'alimentation et de reproduction de l'avifaune nous y rencontrons entre autres l'épervier d'Europe, la buse variable, le faucon crécerelle, le busard des roseaux, la cigogne blanche, l'aigrette garzette, le héron pourpré...

Le canal de Loiré et le canal de la Daurade qui abritent dans leurs eaux des poissons (anguilles, brochets et nombreux cyprinidés...) sont régulièrement fréquentés par la loutre ; nous notons la présence potentielle de la cistude d'Europe sur ces mêmes lieux, bien que celle-ci n'ait pas été observée depuis 1997.

Sur les prairies humides du secteur se trouve fréquemment la renoncule à feuille d'ophioglosse.

### Partie est

Le secteur Pont Tord – Cabane Pourrie – Daurade aval se compose de prairies mésophiles à humides, de friches herbacées, de roselières, de fossés souvent colonisés par la végétation aquatique, de quelques haies arbustives et de cultures.

Ce secteur de prairies mésophiles à humides présente un intérêt faunistique élevé qui est en partie amoindri du fait de l'influence des cultures environnantes et la traversée de la route départementale N°911.

Une avifaune diversifiée et bien représentée s'alimente et se reproduit sur le secteur (cigogne blanche, aigrette garzette, pie-grièche-écorcheur, busard cendré, busard des roseaux, milan noir, héron pourpré, hibou des marais...). Ce lieu est également fréquenté par les espèces migratrices.

Les formations herbacées hautes et inondables, bordant le canal de la Daurade, accueillent une population de cuivrés des marais. Ce même canal est fréquenté par les poissons (anguilles, brochets...) et par la loutre. C'est un habitat potentiel pour la cistude d'Europe.

Comme en plusieurs endroits du marais, la renoncule à feuille d'ophioglosse est présente sur les prairies humides.

### V -3. ANALYSE ET COMPARAISON DES VARIANTES

**Dans chacun des secteurs A à J décrits précédemment, des variantes de bande de 300 m ont été recherchées à l'intérieur du fuseau de 1 000 m. Elles ont été analysées de façon multicritère et comparées.**

Sur la base d'un dossier de concertation présentant le contexte environnemental et l'analyse comparative des variantes, une concertation a été menée par les préfets de Charente-Maritime et de Vendée auprès des collectivités locales et élus, organismes socio-professionnels, associations représentatives et administrations en décembre 2001 et janvier 2002.

Les variantes proposées et leurs principaux environnementaux sont sommairement décrites ci-après. Pour plus de détail, il y a lieu de se reporter au dossier de concertation de l'avant-projet sommaire, daté de novembre 2001, qui présente une analyse multicritère des variantes par secteur.

#### SECTEUR A

Les variantes sont proposées au Sud du secteur :

**La variante A1** qui se situe entre le hameau de la Fraignée et celui du Nizeau, à l'Ouest de la RD 938ter, sur la commune de VELLUIRE.

**La variante A2** qui passe à l'Est des hameaux de la Bobine et de la Fraignée, en limite du fuseau de 1 000 m sur les communes de MONTREUIL, VELLUIRE et VIX.

La variante A1 crée une coupure entre les hameaux de Nizeau-La Gironnerie et de la Fraignée-La Bobine et concerne de nombreuses habitations (nuisances sonores).

La variante A2 traverse la bordure Ouest du marais de Baude, ensemble bocager humide d'intérêt communautaire. Elle touche deux pépinières au Booth de Velluire et à la Fraignée.

#### SECTEUR B

Deux variantes sont proposées dans le marais de Gargouilleau :

**La variante B1** s'appuie sur le coteau du «Champ de Noël» et franchit deux fois la ligne ferroviaire puis la RD 938 Ter.

**La variante B2** longe le canal de Gargouilleau à l'Ouest puis franchit la RD 938Ter à l'Ouest du «Petit Thairé». Elle devra intégrer la présence de la ligne ferroviaire.

Au-delà des difficultés techniques, la variante B1 nécessite un remblai important au passage de la voie ferrée, avec un impact visuel et paysager fort et sans doute un impact sonore pour le gros hameau du Rocher.

La variante B2 se tient dans l'axe du marais de Gargouilleau, proche du canal et peut entraîner des difficultés de restructuration agricole.

#### SECTEUR C

Au nord du secteur, il est proposé une seule bande de 300 m, calée d'une part à l'est de l'île de la Carpe au franchissement de la Sèvre Niortaise et d'autre part entre le hameau de Cigogne et le village de Thairé-Le-Fagnoux.

La bande de 300 m traverse le marais mouillé inondable de la Sèvre, comprenant des prairies naturelles humides et désignées en partie site potentiel d'intérêt communautaire.

Les variantes sont proposées au sud du secteur entre le canal de la Banche (RD 262) et le canal de la Brune :

**la variante C1** se situe à l'Ouest du fuseau,

**la variante C2** se situe à l'Est du fuseau et touche le lieu-dit Grand Beauregard.

L'alternative entre les deux variantes concerne l'activité agricole et principalement le maintien de cette activité à la ferme de Grand Beauregard.

#### SECTEUR D

Les variantes étudiées évitent le marais Torset à l'intérieur du fuseau de 1 000 m élargi :

**la variante D1**, la plus à l'Ouest, franchit le canal du Curé au niveau du Petit Réhon, en bordure des mares de Sérigny,

**la variante D2** se situe plus à l'Est dans le marais Saint-Michel ; elle tangente le marais Torset et franchit le canal du Curé à l'Est de Réhon. Cette variante passe à l'Ouest des hameaux de Malzay, de l'Anneray et du Petit Pouzeau.

La variante D1 nécessite l'acquisition d'une habitation et se situe en bordure des mares de Sérigny, concernant de possibles zones de reconquête des prairies naturelles.

La variante D2 longe le marais Torset ainsi que le canal de la Marquise qu'elle franchit.

Les deux variantes interceptent le canal du Curé, connexion biologique et végétale entre le marais Torset et les mares de Sérigny.

#### SECTEUR E

Deux variantes sont proposées, E1 à l'Ouest du fuseau et E2 à l'Est, sans grande amplitude possible du fait de la présence d'agglomérations urbaines.

Au Nord de la RN 11, la variante E1 concerne le projet de la plateforme logistique de la communauté d'agglomération de LA ROCHELLE tandis que la variante E2 concerne le projet de zone d'activités de la communauté de communes du pays d'Aunis.

Au Sud de la RN 11, les deux variantes tiennent compte de l'agglomération de SAINTE-SOULLE ainsi que de la nécessité de déplacer les dépôts d'explosifs NOBEL en les restructurant plus ou moins à l'Est du fuseau sans en aggraver les contraintes liées aux zones de danger. La variante E1 est plus pénalisante pour le terrain d'aéromodélisme.

#### SECTEUR F

**La variante F1** contourne le hameau de Bois-Léger par l'Ouest.

**La variante F2** contourne le hameau de Bois-Léger par l'Est. Elle se situe à l'Ouest du gros hameau de Cagné sur la commune de SAINT-CHRISTOPHE.

Les deux variantes concernent l'habitation de Bois Léger et offrent la possibilité de l'acquérir.

La variante F1 démembrer plus d'exploitations agricoles tandis que la variante F2 concerne des pelouses sèches et davantage de haies arbustives.



## SECTEUR G

Les variantes proposées sont :

**La variante G1**, à l'Ouest du fuseau qui effleure la zone d'activités des Grands Champs. Elle permet un raccordement de l'échangeur au plus court avec la RD 939.

**La variante G2**, plus à l'Est, qui évite la zone d'activités des Grands Champs.

La variante G1 touche la zone d'activités des Grands Champs, en voie d'abandon.

La variante G2 neutralise des terres agricoles entre la zone des Grands Champs et l'infrastructure autoroutière.

## SECTEUR H

Deux variantes sont proposées :

**La variante H1** passe à l'Ouest du hameau de Piedjoint, ceci en bordure du fuseau de 1 000 m.

**La variante H2** passe à l'Est de ce hameau avec plus de possibilités d'éloignement.

La variante H1 concerne deux habitations à Piedjoint et se rapproche du gros village de la Gravelle. Cette variante H1 touche le boisement à l'Ouest de Piedjoint alors que la variante H2 intercepte les bosquets du Fief du Pas Martin. Pour les deux variantes, les démembrements agricoles peuvent être résorbés.

## SECTEURS I et J

Les secteurs I et J sont analysés globalement car les variantes sont nécessairement associées au niveau du dédoublement du fuseau, d'une part dans le fuseau Ouest et d'autre part dans le fuseau Est.

Dans le fuseau Ouest, les variantes sont :

**La variante I – 1.1.** qui passe à l'Ouest de la RD 5 et de l'île de Soumoran,

**la variante I – 1.2.** qui intercepte l'île de Soumoran,

prolongées par :

**la variante J – 1.1.** qui tangente le coteau au niveau de Bois Rambaud et se raccorde au plus court à l'autoroute A 837 dans une zone comportant des ouvrages techniquement sensibles (rétablissement de la RD 911 avec station de relevage, franchissement du canal de Genouillé).

**la variante J – 1.2.** qui traverse le marais au Sud des Grenons pour se raccorder à A 837 à l'Est du fuseau (Est du hameau de la Ridellerie).

Dans le fuseau Est, les variantes sont :

**la variante I – 2.1.** qui contourne par le sud l'île de Soumoran, puis l'île de Flay,

**la variante I – 2.2.** qui contourne l'île de Soumoran au Nord-Est puis traverse l'île de Flay en son milieu,

**la variante I – 2.2.bis** intermédiaire aux deux variantes, passe par un «col» entre les deux îles de Soumoran et Flay,

prolongées par :

**la variante J – 2.1.** qui se situe sensiblement en limite des communes pour se raccorder à A 837 en traversant l'îlot calcaire des hameaux des Epinettes et de la Ridellerie,

**la variante J – 2.2.** qui se situe presque en limite Est du fuseau pour se raccorder à A 837 à l'Est du hameau de la Ridellerie,

**la variante J2 – 1bis** rajoutée à la demande des élus de l'agglomération rochefortaise : celle-ci est calée entre le canal de la Daurade et la RD 911, contourne le hameau de Pont Tord par l'Ouest et se raccorde sur l'autoroute A 837 entre la RD 911 et le canal de Genouillé.

Dans le secteur I, les variantes Ouest franchissent le marais au plus court en s'appuyant sur la butte de Soumoran et sur le remblai de la RD 5. Elles se prolongent sur les terres hautes entre les bourgs de BREUIL-MAGNÉ et LOIRE-LES-MARAIS. Ces variantes ont l'inconvénient de compromettre le développement de l'agglomération rochefortaise vers le Nord, seule orientation possible pour sa croissance.

Au sud, dans le secteur J, les variantes Ouest se développent sur le marais de Rochefort dans un secteur présentant de belles prairies naturelles humides, zone d'accueil d'une avifaune diversifiée.

Dans le secteur I, les variantes Est se développent de part et d'autre de l'île de Soumoran puis entaillent l'île de Flay ou tangentent le coteau Sud-Ouest. A l'Ouest, du canal de la Daurade, elles touchent de belles prairies humides.

Après avoir intercepté le canal de la Daurade, elles se déroulent entre canal de la Daurade et RD 911, dans un secteur du marais de Rochefort présentant des cultures céréalières, en grande parcelle, irriguées, drainées et améliorées par gypsage.

Au raccordement à A837, les variantes J-2.1 et J-2.2 se situent à proximité d'habitat alors que la variante J-2.1bis s'en tient éloignée, se maintenant entre Daurade et RD 911.

Au Nord, toutes les variantes interceptent le canal de Charras et le marais mouillé tributaire entre plateau d'Aunis et canal.

## V - 4. CHOIX DE LA BANDE DE 300 M

Sur la base des études ayant servi à l'élaboration du dossier de concertation et des avis exprimés par les élus, associations, organismes socio-professionnels et administrations lors des réunions et par écrit, les Préfets de Charente-Maritime et de Vendée ont dressé un bilan de la concertation et proposé les variantes de bandes de 300 m et les adaptations suivantes par secteur. Les avis exprimés et le bilan complet de cette concertation figurent dans le dossier d'avant-projet sommaire.

### Secteur A

**Confirmation de l'origine Nord du projet autoroutier sur A 83 avec raccordement à l'Est de l'ouvrage de décharge des crues de la vallée de la Vendée.**

Cette proposition permet de ne pas créer de nouveau franchissement de la Vendée.

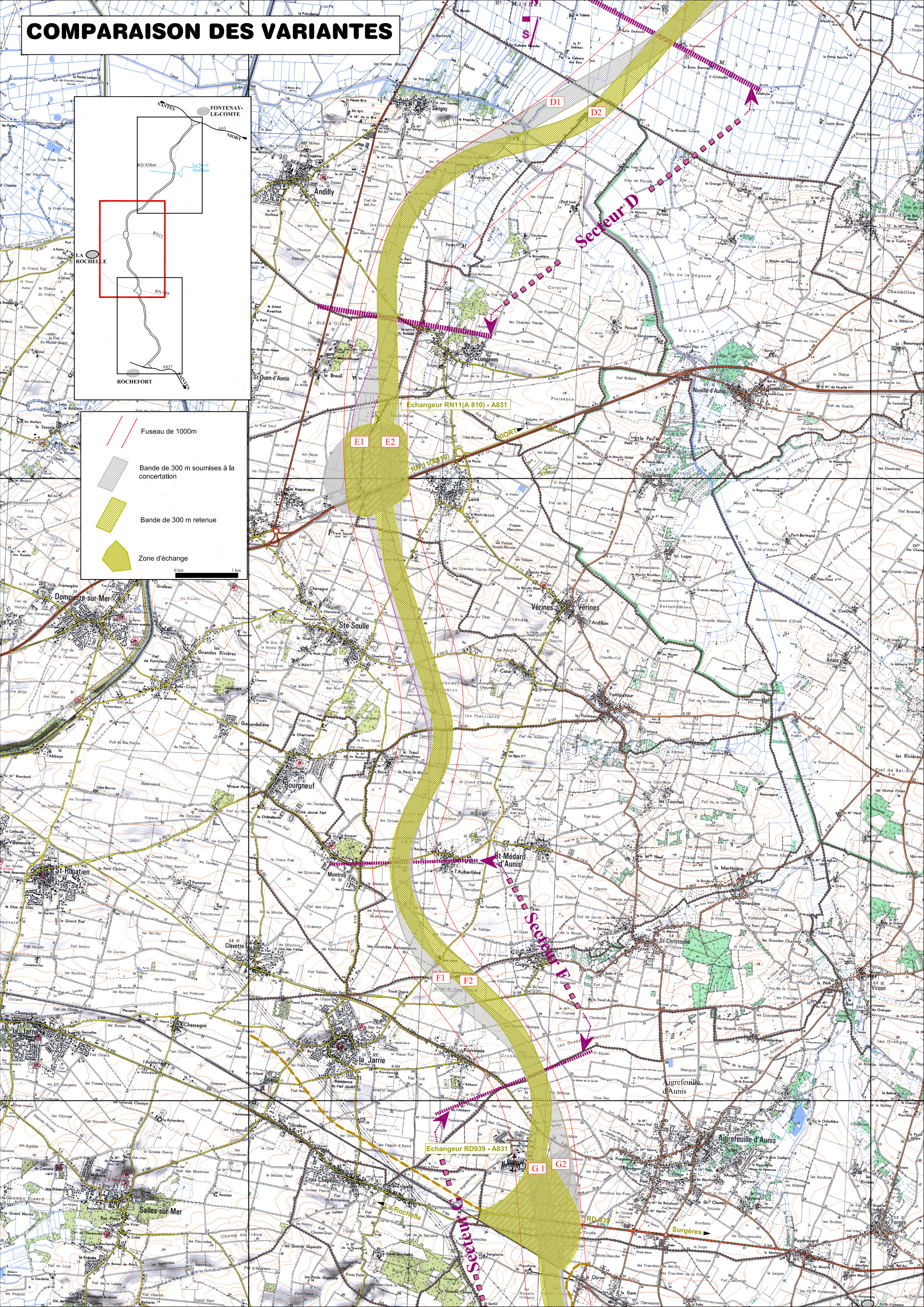
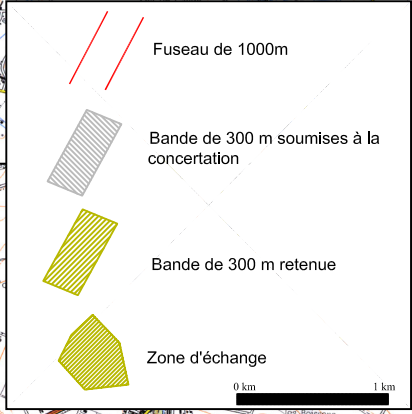
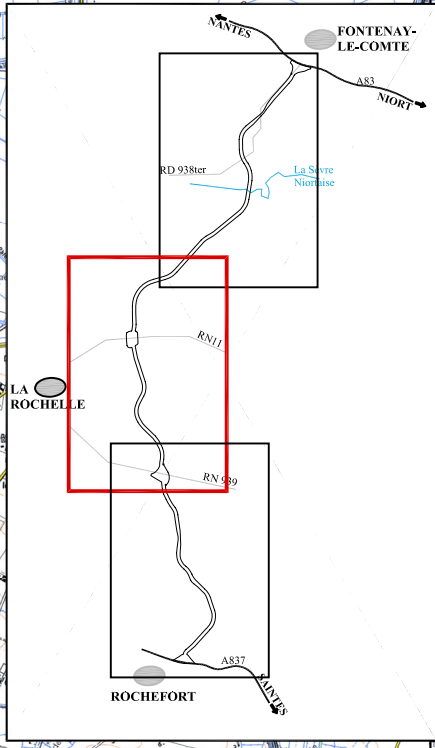
La conception fine de l'échangeur entre A 83 et A 831 devra, dans le respect des normes géométriques, permettre la limitation des nuisances sonores et visuelles pour le bourg de FONTAINES et préserver le développement cohérent du projet de zone économique Vendéopole.

Au Nord du secteur A, **calage de la bande de 300 m à l'Est de la RD938ter et s'appuyant sur celle-ci.**

Cette proposition préserve au moins deux alternatives de tracé autoroutier :

- un tracé à l'Ouest de la bande ne laissant qu'un faible délaissé de terrain entre autoroute et route départementale,
- un tracé à l'Est avec des parcelles agricoles restant exploitables entre autoroute et route départementale .

# COMPARAISON DES VARIANTES



Au Sud du secteur A, **bande réduite à 150 m située en partie Ouest de la variante A2.**

Cette option permet :

- d'une part, de maintenir l'entité du secteur bâti du Nizeau-La Fraignée-La Bobine, de ne pas créer de coupure de la commune de VELLUIRE et de limiter l'habitat touché,
- d'autre part, de préserver l'entité du marais communal de Baude et de préserver l'essentiel de la partie riche (haies bocagères et prairies naturelles) plus concernée par la partie Est de la bande de 300 m A2.

Des mesures d'insertion et d'accompagnement permettront de limiter les nuisances sonores et visuelles, d'atténuer les impacts sur le bord du marais, de maintenir les continuités hydrauliques et écologiques, de maintenir l'activité des pépinières.

### Secteur B :

Au Nord du secteur, **bande de 300 m B1** puis au Sud du secteur, **bande de 300 m B2 décalée de 20 m** vers l'Ouest s'appuyant sur le coteau du Champ des Noël.

Cette proposition permet ainsi d'éviter totalement le canal de Gargouilleau et de préserver plusieurs options de tracé autoroutier en relation avec la voie ferrée :

- un tracé s'appuyant à l'Est de la voie ferrée. L'acquisition de l'habitation La Grange sera alors nécessaire,
- un tracé franchissant deux fois la voie ferrée.

Il n'est pas souhaitable de décaler la bande entre Thairé et Le Rocher : l'autoroute franchirait alors l'éperon calcaire avec forte perturbation de l'important hameau du Rocher.

Des mesures d'atténuation de l'impact agricole seront à mener dans la vallée de Gargouilleau en relation avec les agriculteurs.

### Secteur C :

Au Nord du secteur, **maintien de la bande unique de 300 m proposée. Confirmation d'un viaduc franchissant le marais mouillé et la zone inondable de la Sèvre Niortaise** entre les digues de l'AS de VIX et de l'AS Taugon-La Ronde. Ce viaduc devra dégager un gabarit de 2.5 m sur les digues permettant le passage des piétons, cycles et véhicules légers, préserver le gabarit fluvial au droit de la Sèvre Niortaise et garantir les possibilités d'entretien des canaux et de passage des engins agricoles.

Au Sud du secteur C, **variante de bande de 300 m C1 à l'Ouest.**

Cette solution préserve le développement agricole du secteur et la ferme du Petit Beauregard et répond ainsi aux demandes des collectivités.

Il conviendra d'étudier la demande des collectivités d'implanter une aire de repos ou de service, sur le thème du marais avec accès local :

- soit près de Thairé-Le-Fagnoux, mais alors dans le marais desséché et non dans le marais mouillé,
- soit sur la crête calcaire de la RD 114 près de Grand Beauregard,
- soit enfin sur le rebord Sud du plateau d'Aunis, à proximité du marais Torset mais sans le toucher,

pour intégrer le cas échéant cette option dans le cahier des charges du concessionnaire.

### Secteur D :

**variante de bande de 300 m D2 à l'Est** et passant entre les fermes de Grand Réhon et de Malzay.

Cette variante a reçu un consensus local des élus, des agriculteurs et des associations syndicales de marais.

Des mesures d'insertion seront mises en place pour préserver la bordure du Marais Torset ainsi que pour assurer les continuités hydrauliques et écologiques.

Le calage fin du tracé de l'autoroute devra prendre en compte la proximité des fermes de Grand Réhon et de Malzay.

### Secteur E :

Au Nord du secteur (au Nord de la RN 11), **bande de 300 m médiane entre E1 et E2.**

Cette proposition constitue un compromis car elle préserve le projet de pôle de développement stratégique de la communauté d'agglomération de LA ROCHELLE près de Usseau, en grevant très peu son emprise et elle se tient éloignée des secteurs d'habitat du Breuil (SAINT-OUEN D'AUNIS) et de Loiré (VÉRINES).

Enfin elle maintient l'alternative possible de part et d'autre de la section courante pour l'implantation de l'échangeur et de la gare de péage (même si une implantation Ouest est a priori préférable).

Au Sud du secteur (au Sud de la RN 11), **bande de 300 m E2 à l'Est.**

Cette variante se tient éloignée de l'agglomération de SAINTE-SOULLE et permet le maintien du terrain d'aéromodélisme.

Elle nécessite le déplacement des dépôts d'explosifs Nobel et leur restructuration à l'Est, hors du fuseau de 1 000 m mais sans augmenter les servitudes actuelles (étude établie en relation avec la DRIRE).

### Secteur F :

A la limite avec le secteur E, **recentrage de la bande de 300 m entre les dernières habitations de Rampsay, limitrophes de MONTROY et celles de l'Aubertière.**

Au milieu du secteur, **variante de bande de 300 m F2, à l'Est.**

Cette variante laisse deux alternatives de tracé autoroutier :

- un tracé Ouest imposant l'acquisition de Bois Léger c
- un tracé Est suffisamment éloigné de Bois Léger, si l'acquisition ne se concrétise pas.

Par ailleurs, cette variante est la moins perturbante pour les exploitations agricoles.

### Secteur G :

**Variante de bande de 300 m G1 à l'Ouest.**

Cette variante qui fait l'unanimité est moins perturbante pour les structures agricoles et elle est plus éloignée du captage AEP de Frace.

Elle permet par ailleurs un aménagement intégrant le problème de la ZI des Grands Champs.

En partie Sud du secteur, **recalage de la bande de 300 m centrée entre la ferme de Piquefesse et les habitations de Chiron situées le plus à l'Ouest.**



**Secteur H :****variante de bande de 300 m H2 à l'Est.**

Cette variante :

- s'éloigne du village de la Gravelle et du hameau de Piedjoint, avec de meilleures possibilités d'atténuation des nuisances sonores et visuelles du fait de la configuration du terrain (mise en déblai de l'autoroute). (La variante H1 n'offrirait pas cette possibilité du fait de l'existence d'un talweg au Sud-Ouest de Piedjoint avec franchissement en remblai et exposition directe de Piedjoint).
- intègre mieux les problèmes agricoles car, si elle coupe deux blocs de parcelles de deux exploitations, elle permet une restructuration des exploitations par échanges de terres.

**Entre les bourgs de BALLON et de CIRÉ D'AUNIS, recentrage et réduction de la bande proposée à 200 m.**

Cette bande de 200 m autorise une large possibilité de tracé autoroutier avec ou sans acquisition des deux habitations isolées près de la voie communale et de la RD 114.

Traitement en déblais du passage entre les deux bourgs autant que possible.

L'objectif sera d'atténuer le bruit et d'insérer visuellement l'autoroute vis-à-vis des deux bourgs.

**Secteurs I et J :**

**Sur ces deux secteurs liés, c'est une bande de 300 m à l'intérieur du fuseau Est de LOIRE-LES-MARAIS qui est proposée pour les raisons suivantes :**

- le fuseau Ouest a un impact plus fort sur l'habitat et ne permet pas un développement urbain sur les parties hautes de BREUIL-MAGNÉ et LOIRE-LES-MARAIS, seule zone possible de développement pour l'agglomération Rochefortaise.
- les deux fuseaux Ouest et Est présentent des impacts comparables sur les milieux naturels du marais de Rochefort.

**Secteur I :**

**Il est proposé de retenir la solution I-2.1bis** compte tenu de son moindre impact sur l'habitat (principalement Soumoran et dans une moindre mesure Roquet), de son évitement des zones en projet de site d'intérêt communautaire.

Il est également proposé d'élargir localement la bande pour la faire tangenter le périmètre du PSIC (projet de site d'intérêt communautaire) précité. Une telle précaution augmenterait les possibilités de solutions pour traiter au mieux le projet et son intégration aux abords de l'habitation du Bois Carteau dans l'hypothèse où celle-ci ne serait pas acquise.

Le passage de cette variante sur le coteau Sud de l'île de Flay devra faire l'objet d'un traitement précis : préservation des milieux naturels en lisière du marais situés en pied de coteau, insertion paysagère sur le coteau avec préservation de vues vers et depuis le marais, protection sonore de l'habitat.

**Secteur J :**

Variante J2-1.bis, calée entre le canal de la Daurade et la RD 911, passant à l'Ouest du hameau de Pont Tord et se raccordant sur A 837 entre les canaux de Saint-Louis et de Genouillé.

Cette variante, répond, dans le cadre d'une option pour le fuseau Est, à la nécessité d'éviter l'habitat isolé au Nord de TONNAY-CHARENTE. Elle permet d'intégrer au mieux les contraintes agricoles sans pénaliser davantage les milieux naturels sensibles.

Cette variante offre des possibilités de tracé entre le canal de la Daurade et la RD 911, même si un tracé plus proche du canal préserverait mieux les espaces agricoles drainés et permettrait de renforcer le corridor écologique Nord-Sud.

